



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 avril 2015  
Français  
Original : anglais

Soixante-dixième session

## Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017\*

### Titre II Affaires politiques

### Chapitre 3 Affaires politiques

(Programme 2 du cadre stratégique pour la période 2016-2017)\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	3
A. Département des affaires politiques . . . . .	13
1. Organes directeurs . . . . .	15
a) Conseil de sécurité . . . . .	15
b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien . . . . .	16
2. Direction exécutive et administration . . . . .	17
3. Programme de travail . . . . .	20
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits . . . . .	21
Sous-programme 2. Assistance électorale . . . . .	24
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité . . . . .	26
Sous-programme 4. Décolonisation . . . . .	29
Sous-programme 5. Question de Palestine . . . . .	32
Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme . . . . .	35

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/70/6/Add.1.

\*\* A/69/6/Rev.1.



---

4. Appui au programme . . . . .	37
B. Missions politiques spéciales . . . . .	38
C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient . . . . .	39
D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix . . . . .	43
E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé . . . . .	47
F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine . . . . .	51
<b>Annexes***</b>	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017 . . . . .	60
II. Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017 . . . . .	65

---

\*\*\* L'annexe énumérant les mesures prises pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.

## Vue d'ensemble

Tableau 3.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

<b>Montant des crédits ouverts pour 2014-2015</b>	1 232 659 700
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	14 489 800
Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	888 400
Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(781 500)
Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(6 223 900)
Variation	8 372 800
<b>Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017<sup>a</sup></b>	<b>\$1 241 032 500</b>

<sup>a</sup> Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 3.2 **Postes**

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
<b>Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015</b>	370	2 SGA, 4 SSG, 12 D-2, 16 D-1, 47 P-5, 62 P-4, 50 P-3, 22 P-2/1, 5 G(1 <sup>o</sup> C), 101 G(AC), 6 ASS, 7 SM, 5 AN, 31 AL
Reclassements	8	6 postes du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient reclassés du Service de sécurité au Service mobile 1 poste du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient déclassé de P-5 à P-4 1 poste du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine reclassé de SSG à SGA
Suppression	(1)	1 poste G(AC) relevant du sous-programme 3 du Département des affaires politiques
<b>Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017</b>	369	3 SGA, 3 SSG, 12 D-2, 16 D-1, 46 P-5, 63 P-4, 50 P-3, 22 P-2/1, 5 G(1 <sup>o</sup> C), 100 G(AC), 13 SM, 5 AN, 31 AL

## Orientation générale

- 3.1 Le programme 2 a principalement pour objet d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales en aidant les États Membres qui en font la demande et les organisations internationales et régionales à régler pacifiquement les conflits ou les différends susceptibles de dégénérer en conflit en s'appuyant sur les principes de la Charte des Nations Unies et les

*Note* : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; ASS = agent du Service de sécurité; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); G(1<sup>o</sup>C) = agent des services généraux (1<sup>o</sup> classe); SM = agent du Service mobile, SGA = secrétaire général adjoint, SSG = sous-secrétaire général.

résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Cet objectif est atteint lorsque l'éclatement de conflits violents peut être prévenu grâce à la diplomatie préventive et à des activités de rétablissement de la paix, ainsi qu'à l'expansion des partenariats entre l'ONU et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales. L'orientation du programme découle des résolutions pertinentes de l'Assemblée et des activités prescrites par le Conseil de sécurité, auquel incombe au premier chef la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au sein du Secrétariat, c'est le Département des affaires politiques qui est chargé de l'exécution du programme.

- 3.2 La stratégie s'articule autour de 10 sous-programmes. Les activités prévues ont trait aux domaines suivants : alerte rapide; diplomatie préventive; rétablissement de la paix, renforcement des capacités et consolidation de la paix après les conflits; assistance électorale; partenariat avec les organisations régionales, y compris par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et d'autres missions politiques spéciales; mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale; appui fonctionnel aux organes délibérants tels que le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires, au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; rôle du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.
- 3.3 Le Département des affaires politiques continuera de s'employer à renforcer les capacités des États Membres, de la communauté internationale et des organisations régionales en matière de diplomatie préventive, de bons offices et de mesures non militaires pour éviter que les différends dégénèrent en conflit et pour régler les conflits violents qui ont éclaté, dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États Membres, du principe de non-ingérence dans des questions qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État, quel qu'il soit, et du principe de consentement, lequel est un élément indispensable au succès de ces efforts. Par ailleurs, il s'efforcera de renforcer ses moyens en ce qui concerne les aspects politiques de la consolidation de la paix, comme l'ont approuvé les organes intergouvernementaux compétents.
- 3.4 Le Département veillera aussi tout particulièrement à ce que toutes les activités du programme soient menées dans le souci de la problématique hommes-femmes, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.
- 3.5 Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continuera d'appuyer les travaux de la Commission de consolidation de la paix, de gérer le Fonds pour la consolidation de la paix et d'encourager la collaboration entre les entités du système des Nations Unies en vue d'assurer la cohérence des efforts de consolidation de la paix. Afin d'aider la Commission dans ses travaux, il établira des documents d'analyse et des notes de synthèse pour faciliter ses échanges avec les organismes des Nations Unies et les autres acteurs. Il encouragera également la collaboration entre les organismes des Nations Unies pour renforcer l'appui apporté aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et assurer la cohérence des efforts de consolidation de la paix en tirant les enseignements de l'engagement du système des Nations Unies dans les pays sortant d'un conflit. Le Fonds pour la consolidation de la paix apportera sa contribution en finançant des projets destinés à faire face aux menaces imminentes qui pèsent sur le processus de paix, à renforcer les moyens dont disposent les pays pour promouvoir le règlement pacifique des conflits, à stimuler la reprise économique et à rétablir les services administratifs essentiels.
- 3.6 Le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé a été créé par l'Assemblée générale pour consigner par écrit les dommages causés aux personnes physiques et morales par la construction du mur par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et alentour. Il s'agit

d'un organe subsidiaire de l'Assemblée générale placé sous l'autorité administrative du Secrétaire général.

- 3.7 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est issu de la fusion de l'ancien Bureau de liaison des Nations Unies, de l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine, de l'Équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et des éléments d'appui du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Comme convenu avec l'Union africaine, le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination partage les locaux du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et reçoit de ce dernier un appui administratif et logistique. Toutefois, les activités de fond du Mécanisme ne sont pas rattachées au Bureau, car le Mécanisme est une entité hybride relevant à la fois de l'Union africaine et de l'ONU, alors que le Bureau est une structure qui relève uniquement de l'ONU. Le Bureau a pour objectifs : a) de renforcer le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité; b) de veiller à la cohérence et à la coordination des conseils dispensés à l'Union africaine par les entités des Nations Unies tant en matière de renforcement des capacités à long terme que d'appui opérationnel à court terme; c) de rationaliser la présence des Nations Unies à Addis-Abeba afin d'améliorer la rentabilité et l'efficacité de l'assistance apportée par l'ONU à l'Union africaine. Le Bureau a été conçu pour améliorer la coopération à l'échelon régional, principalement avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales de toute l'Afrique. Il assure également la coordination avec les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies sur le continent et, ce faisant, améliore les relations entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Pour offrir à l'Union africaine une palette complète d'appui au renforcement des capacités, le Bureau travaille en coordination avec l'ensemble des acteurs du système des Nations Unies, en particulier avec le Département des affaires politiques, qui dirige le volet Paix et sécurité du programme décennal de renforcement des capacités, et agit en liaison et en coordination avec eux au titre d'autres volets du programme. Enfin, il participe aux mécanismes de coordination des donateurs et des autres partenaires, basés à Addis-Abeba.

### **Vue d'ensemble des ressources**

- 3.8 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 1 241 032 500 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 8 372 800 dollars (0,7 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Cette variation découle des quatre facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables et à l'effet-report sur l'exercice biennal de postes créés en 2015; b) des nouveaux mandats et transferts entre les composantes; c) des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; d) des gains d'efficacité découlant de ladite résolution. Elle ne compromettra pas l'exécution intégrale et efficace des mandats.
- 3.9 Les variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale sont liées à la proposition de geler le recrutement à des postes permanents et, dans une moindre mesure, de supprimer un poste et de procéder à une réduction des ressources demandées pour l'exercice 2016-2017 au titre des objets de dépense autres que les postes.
- 3.10 Les réductions dépendront des effets qu'aura la mise en service d'Umoja (Démarrage et Extension 1) d'ici à la fin de 2015. Comme il est trop tôt pour déterminer précisément quels seront ces effets, les réductions proposées sont fermes d'un point de vue financier mais non du point de vue opérationnel. Les détails concernant le gel des postes et le réaménagement des fonctions et des

**Titre II Affaires politiques**

attributions qui résultera de ce gel et de la suppression de postes ne seront déterminés qu'en 2016-2017, lorsque les répercussions de la mise en service d'Umoja seront mieux connues.

3.11 La répartition des ressources est indiquée dans les tableaux 3.3 à 3.5.

**Tableau 3.3 Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation					Total	Pourcen- tage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale						
A. Département des affaires politiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1. Organes directeurs												
a) Organes directeurs	36,6	214,9	-	-	-	-	-	-	214,9	9,9	224,8	
b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	43,3	72,4	-	-	-	-	-	-	72,4	3,3	75,7	
<b>Total partiel, 1</b>	<b>79,9</b>	<b>287,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>287,3</b>	<b>13,2</b>	<b>300,5</b>	
2. Direction exécutive et administration	7 424,8	7 367,2	-	-	(38,0)	-	(38,0)	(0,5)	7 329,2	214,1	7 543,3	
3. Programme de travail												
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	37 099,1	39 768,8	(19,3)	324,4	(83,4)	-	221,7	0,6	39 990,5	1 031,4	41 021,9	
Sous-programme 2. Assistance électorale	7 323,1	7 560,8	-	-	(29,7)	-	(29,7)	(0,4)	7 531,1	200,5	7 731,6	
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	14 222,3	13 883,1	-	(66,9)	(101,2)	-	(168,1)	(1,2)	13 715,0	397,0	14 112,0	
Sous-programme 4. Décolonisation	1 632,1	1 572,0	-	-	-	-	-	-	1 572,0	41,7	1 613,7	
Sous-programme 5. Question de Palestine	5 630,2	6 062,2	(26,5)	-	(272,3)	-	(298,8)	(4,9)	5 763,4	183,3	5 946,7	
Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	2 082,8	2 097,5	-	-	(19,3)	-	(19,3)	(0,9)	2 078,2	58,2	2 136,4	
<b>Total partiel, 3</b>	<b>67 989,6</b>	<b>70 944,4</b>	<b>(45,8)</b>	<b>257,5</b>	<b>(505,9)</b>	<b>-</b>	<b>(294,2)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>70 650,2</b>	<b>1 912,1</b>	<b>72 562,3</b>	
4. Appui au programme	6 422,3	6 777,9	-	-	-	(223,9)	(223,9)	(3,3)	6 554,0	270,2	6 824,2	
<b>Total partiel, A</b>	<b>81 916,5</b>	<b>85 376,8</b>	<b>(45,8)</b>	<b>257,5</b>	<b>(543,9)</b>	<b>(223,9)</b>	<b>(556,1)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>84 820,7</b>	<b>2 409,6</b>	<b>87 230,3</b>	

### Chapitre 3 Affaires politiques

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation				Total	Pourcentage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale					
B. Missions politiques spéciales	1 202 293,3	1 115 864,4	14 535,6	–	–	(6 000,0)	8 535,6	0,8	1 124 400,0	–	1 124 400,0
C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	16 463,7	17 419,6	–	564,0	(123,3)	–	440,7	2,5	17 860,3	257,2	18 117,5
D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	5 562,1	5 995,8	–	–	(58,5)	–	(58,5)	(1,0)	5 937,3	163,0	6 100,3
E. Registre des dommages	5 931,5	6 092,3	–	–	(54,0)	–	(54,0)	(0,9)	6 038,3	38,5	6 076,8
F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	1 702,2	1 910,8	–	66,9	(1,8)	–	65,1	3,4	1 975,9	66,6	2 042,5
<b>Total partiel</b>	<b>1 313 869,3</b>	<b>1 232 659,7</b>	<b>14 489,8</b>	<b>888,4</b>	<b>(781,5)</b>	<b>(6 223,9)</b>	<b>8 372,8</b>	<b>0,71</b>	<b>241 032,5</b>	<b>2 934,9</b>	<b>1 243 967,4</b>

#### Quotes-parts hors budget ordinaire

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)
F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	15 793,8	14 505,4	14 199,0
<b>Total</b>	<b>15 793,8</b>	<b>14 505,4</b>	<b>14 199,0</b>

#### Ressources extrabudgétaires

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)
A. Département des affaires politiques	33 426,8	62 471,0	72 347,3
D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	4 882,0	4 726,6	4 793,9
E. Registre des dommages	1 672,1	2 684,4	2 452,2
<b>Total partiel</b>	<b>39 980,9</b>	<b>69 882,0</b>	<b>79 593,4</b>
<b>Total</b>	<b>1 369 644,0</b>	<b>1 317 047,1</b>	<b>1 337 759,8</b>

Tableau 3.4 Postes

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>										
SGA	1	2	1	1	–	–	–	–	2	3
SSG	4	3	–	–	–	–	–	–	4	3
D-2	10	10	2	2	–	–	–	–	12	12
D-1	16	16	–	–	–	–	1	3	17	19
P-5	39	39	8	7	2	2	6	8	55	56
P-4/3	94	94	18	19	23	23	32	37	167	173
P-2/1	21	21	1	1	–	–	3	4	25	26
<b>Total partiel</b>	<b>185</b>	<b>185</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>42</b>	<b>52</b>	<b>282</b>	<b>292</b>
<b>Agents des services généraux</b>										
1 <sup>re</sup> classe	5	5	–	–	–	–	–	1	5	6
Autres classes	89	88	12	12	–	–	15	18	116	118
<b>Total partiel</b>	<b>94</b>	<b>93</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>121</b>	<b>124</b>
<b>Catégories diverses</b>										
Agents de sécurité	–	–	6	–	–	–	–	–	6	–
Agents locaux	2	2	29	29	19	19	12	12	62	62
Agents du Service mobile	–	–	7	13	10	10	–	–	17	23
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	5	5	–	–	–	–	5	5
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>90</b>	<b>90</b>
<b>Total</b>	<b>281</b>	<b>280</b>	<b>89</b>	<b>89</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>69</b>	<b>83</b>	<b>493</b>	<b>506</b>

Tableau 3.5 Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
<b>A. Département des affaires politiques</b>			
1. Organes directeurs			
a) Conseil de sécurité	0,0 <sup>a</sup>	–	–
b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	0,0 <sup>a</sup>	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>0,0<sup>a</sup></b>	<b>–</b>	<b>–</b>
2. Direction exécutive et administration	0,6	–	4,7
3. Programme de travail			
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	3,3	–	48,2

	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
Sous-programme 2. Assistance électorale	0,6	–	1,1
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	1,1	–	0,3
Sous-programme 4. Décolonisation	0,1	–	–
Sous-programme 5. Question de Palestine	0,5	–	–
Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	0,2	–	33,4
<b>Total partiel</b>	<b>5,8</b>	<b>–</b>	<b>83,1</b>
4. Appui au programme	0,5	–	3,1
<b>Total partiel, A</b>	<b>6,9</b>	<b>–</b>	<b>90,9</b>
B. Missions politiques spéciales	90,5	–	–
C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	1,4	–	–
D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	0,5	–	6,0
E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	0,5	–	3,1
F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	0,2	100,0	–
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>a</sup> Les crédits demandés à ce titre ne représentent qu'une infime partie de l'enveloppe budgétaire du chapitre et ne sont pas exprimés en pourcentage car ils sont insignifiants par rapport à l'ensemble du budget.

### Ajustements techniques

- 3.12 Les ajustements techniques prévus au chapitre 3 comprennent une diminution de 45 800 dollars des ressources demandées au titre du Département des affaires politiques et une augmentation de 14 535 600 dollars des ressources demandées au titre des missions politiques spéciales.
- 3.13 La diminution des ressources demandées au titre du Département des affaires politiques tient à la non-reconduction de dépenses non renouvelables (45 800 dollars) suite à la suppression progressive de postes pendant l'exercice biennal 2014-2015.
- 3.14 L'augmentation des ressources demandées au titre des missions politiques spéciales (14 535 600 dollars) correspond à la différence entre le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015, tel qu'établi au mois d'avril 2015, et le montant des ressources que l'Assemblée générale a décidé d'allouer aux missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2016-2017 dans sa résolution 69/264.

### Nouveaux mandats et transferts entre composantes ou départements

- 3.15 L'augmentation des ressources demandées au titre de cette rubrique, d'un montant total de 888 400 dollars, résulte de transferts entre composantes ou départements et recouvre : a) une augmentation nette d'un montant de 257 500 dollars au titre du Département des affaires politiques; b) une augmentation d'un montant de 564 000 dollars au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et c) une augmentation d'un montant de 66 900 dollars au titre du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.
- 3.16 L'augmentation des ressources demandées au titre du Département des affaires politiques (257 500 dollars) résulte d'une augmentation des montants demandés au titre du sous-programme 1 (324 400

dollars), partiellement compensée par une diminution des montants demandés au titre du sous-programme 3 (66 900 dollars). L'augmentation des montants demandés au titre du sous-programme 1 tient au fait que des ressources inscrites antérieurement au chapitre 4 (Désarmement) y ont été transférées. En application de la résolution 46/37 B de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a créé le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, et chargé le Centre pour les affaires de désarmement du Département des affaires politiques d'en assurer le secrétariat. Afin d'éviter que les mécanismes de paix et de sécurité de la sous-région fassent double emploi, le Secrétaire général a proposé que les fonctions de secrétariat du Comité consultatif permanent soient transférées du Bureau des affaires de désarmement au Département des affaires politiques en mai 2011, à la suite de la création du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Le transfert a été annoncé aux membres du Conseil de sécurité (voir S/2011/704, par. 7) et aux États membres du Comité (voir A/67/359, A/67/410 et la résolution 67/70 de l'Assemblée générale), chaque État membre du Comité ayant également été informé par lettre. De ce fait, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016-2017 incluent le transfert des ressources destinées à financer l'organisation des réunions ministérielles et autres du Comité, soit 324 400 dollars, du chapitre 4 (Désarmement) au chapitre 3 (Affaires politiques). La diminution des crédits demandés au titre du sous-programme 3 (66 900 dollars) résulte de la proposition de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes), les ressources dégagées devant permettre notamment de financer le reclassement d'un poste de sous-secrétaire général à secrétaire général adjoint au sein du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

- 3.17 L'augmentation des ressources demandées au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (564 000 dollars) résulte de la proposition de reclasser six postes d'agent du Service de sécurité chargé de la protection rapprochée en postes du Service mobile. Dans le budget des exercices biennaux précédents, six des huit postes d'agent de protection rapprochée relevaient du Service de sécurité (personnel recruté sur le plan local), l'avis du Bureau de la gestion des ressources humaines selon lequel les postes d'agent de protection rapprochée devaient relever du Service mobile (personnel recruté sur le plan international) n'ayant pas été pris en compte. Compte tenu de la situation au lieu d'affectation Israël/Cisjordanie/Gaza, où différentes autorités d'accueil administrent la région, les agents recrutés sur le plan local pourraient ne pas avoir accès à certaines parties du territoire. En outre, l'une des autorités en question ne délivre de permis de port d'arme qu'aux fonctionnaires des Nations Unies recrutés sur le plan international. Au vu de ces éléments, il est proposé de reclasser les six postes d'agent du Service de sécurité chargé de la protection rapprochée en postes du Service mobile. Ce reclassement entraînerait une augmentation des ressources demandées de 564 000 dollars pour l'exercice biennal 2016-2017, qui serait financée grâce aux réductions de dépenses prévues à d'autres rubriques du projet de budget-programme pour l'exercice, notamment les réductions de dépenses prévues au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) au titre de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST).
- 3.18 La troisième augmentation des ressources demandées au titre des transferts entre composantes résulte, comme indiqué plus haut, de la proposition de reclasser un poste de sous-secrétaire général en poste de secrétaire général adjoint au sein du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Cette augmentation serait largement compensée par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 3 du Département des affaires politiques.
- 3.19 Dans ses résolutions, le Conseil de sécurité confie au Département des affaires politiques de nouvelles responsabilités qui ne sont pas toujours liées directement à une activité précise. Ces nouvelles responsabilités seront prises en compte dans le futur programme de travail du Département et inscrites comme il convient dans son budget-programme.

### **Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale**

- 3.20 En application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, une réduction des crédits d'un montant de 781 500 dollars est proposée au titre des postes (409 000 dollars) et des autres objets de dépense (372 500 dollars).
- 3.21 La réduction proposée au titre des postes (409 000 dollars) correspond : a) à la baisse des dépenses prévues au titre du Département des affaires politiques (351 200 dollars), suite à la proposition de geler le recrutement pour un poste permanent relevant du sous-programme 5 et de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) relevant du sous-programme 3; et b) à la baisse des dépenses prévues au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (57 800 dollars), suite à la proposition de déclasser un poste de P-5 à P-4.
- 3.22 La réduction proposée au titre des objets de dépense autres que les postes (372 500 dollars) correspond essentiellement à la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion, ainsi qu'à d'autres gains d'efficacité que le Département des affaires politiques et les autres bureaux concernés prévoient pour 2016-2017.

### **Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale**

- 3.23 En application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, une réduction des crédits d'un montant de 6 223 900 dollars est proposée, dont 91 600 dollars au titre des postes au Département des affaires politiques et 6 132 300 dollars au titre des autres objets de dépense au Département des affaires politiques (132 300 dollars) et des missions politiques spéciales (6 000 000 dollars).
- 3.24 La réduction au titre des postes (91 600 dollars) découle de la proposition de geler le recrutement pour un poste permanent relevant de l'appui au programme au Département des affaires politiques.
- 3.25 La réduction au titre des autres objets de dépense (6 132 300 dollars) correspond : a) aux gains d'efficacité prévus au titre des missions politiques spéciales (6 000 000 dollars); et b) aux gains d'efficacité que le Département des affaires politiques entend réaliser au niveau des frais généraux de fonctionnement et des fournitures et accessoires au titre de l'appui au programme (132 300 dollars).

### **Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

- 3.26 Pendant l'exercice biennal, des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimatif de 14 199 000 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 79 593 400 dollars viendront s'ajouter aux ressources prévues pour financer les activités de fond dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des conflits, de la médiation, du rétablissement de la paix et de sa consolidation, et de l'assistance électorale. Les quotes-parts hors budget ordinaire correspondent au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix liées au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

### **Autres éléments d'information**

- 3.27 En application des résolutions 64/259, 67/253 et 68/264 de l'Assemblée générale sur le principe de responsabilité, le Département a mis au point divers outils destinés à améliorer les résultats et le respect de ce principe, notamment une politique d'évaluation, des directives sur l'évaluation et un dispositif d'apprentissage et d'évaluation. Ce dernier recense toutes les mesures prises par le

Département pour tirer les leçons de son action et évaluer ses résultats, de manière à améliorer l'efficacité et l'utilité de ses travaux, tant au Siège que sur le terrain.

- 3.28 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le montant des ressources prévues pour financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèverait à 312 800 dollars, soit l'équivalent de 14 mois de travail d'un administrateur et de 10 mois de travail d'un agent des services généraux (Autres classes), ce montant étant financé au moyen du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires et inscrit à la rubrique Direction exécutive et administration.
- 3.29 Conformément à la résolution 58/269, les ressources désignées pour financer les activités de suivi et d'évaluation du Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé représenteraient deux mois de travail d'un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs et un mois de travail d'un agent des services généraux. Elles permettraient de financer les auto-évaluations obligatoires des activités du Bureau.
- 3.30 Le Bureau d'enregistrement des dommages assure le suivi permanent des activités du personnel sur le terrain et donne des directives au chef de projet sur place pour simplifier les activités d'information et de recueil des plaintes. Il tient chaque année un séminaire à l'intention des membres de l'équipe chargée de recueillir les plaintes et d'informer les intéressés, afin de renforcer leurs compétences et de leur fournir des conseils sur les moyens d'améliorer leurs activités, auquel participent le juriste hors classe et les agents chargés du traitement des plaintes.
- 3.31 Le Conseil du Bureau d'enregistrement des dommages donne des avis sur diverses questions juridiques et pratiques se rapportant à la procédure de traitement des plaintes afin de veiller à ce que celles-ci soient examinées de façon attentive et uniforme. Le Bureau élabore et met régulièrement à jour les Directives sur la procédure d'examen des plaintes.
- 3.32 Les modalités des activités d'information étant fixées, l'enregistrement des plaintes dans le Territoire palestinien occupé et leur traitement demeureraient quasiment inchangés pendant l'exercice biennal 2016-2017 et il n'y aurait pas lieu de faire procéder à une nouvelle évaluation par un consultant externe.
- 3.33 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue des publications en série et des publications isolées est indiquée sommairement au tableau 3.6 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 3.6 Répartition des publications

Publications	2012-2013 (nombre effectif)			2014-2015 (nombre estimatif)			2016-2017 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	1	48	67	1	72	45	1	72	43
Publications isolées			4			4	1		4
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>48</b>	<b>71</b>	<b>1</b>	<b>72</b>	<b>49</b>	<b>2</b>	<b>72</b>	<b>47</b>

- 3.34 Conformément à la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, le Département des affaires politiques a adopté un certain nombre de mesures visant à rationaliser les opérations et à éliminer les doubles emplois. Un accord de prestation de services a été signé avec le Département de l'appui aux missions concernant l'appui aux missions politiques spéciales dirigées par le Département. Cet accord permet au Département et aux missions politiques spéciales qu'il dirige de recourir aux services fournis par les centres de services régionaux, notamment les moyens aériens et l'appui administratif ou logistique communs. En outre, une note d'orientation sur l'assistance électorale a été élaborée, signée par le Département et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et diffusée dans tout le système. Il s'agit là d'un jalon important dans l'action menée pour rationaliser et coordonner l'assistance électorale dans le cadre du système des Nations Unies.
- 3.35 Le Département des affaires politiques a en outre créé 11 équipes spéciales intégrées chargées d'assurer une coordination politique étroite avec les autres départements du Secrétariat et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour toutes les questions se rapportant à son mandat.

## A. Département des affaires politiques

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 84 820 700 dollars*

Tableau 3.7 **Ressources nécessaires par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

### *Budget ordinaire*

	2014-2015 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
1. Organes directeurs							
Conseil de sécurité	36,6	214,9	–	–	214,9	9,9	224,8
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	43,3	72,4	–	–	72,4	3,3	75,7
<b>Total partiel</b>	<b>79,9</b>	<b>287,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>287,3</b>	<b>13,2</b>	<b>300,5</b>
2. Direction exécutive et administration	7 424,8	7 367,2	(38,0)	(0,5)	7 329,2	214,1	7 543,3
3. Programme de travail							
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	37 099,1	39 768,8	221,7	0,6	39 990,5	1 031,4	41 021,9
Sous-programme 2. Assistance électorale	7 323,1	7 560,8	(29,7)	(0,4)	7 531,1	200,5	7 731,6
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	14 222,3	13 883,1	(168,1)	(1,2)	13 715,0	397,0	14 112,0
Sous-programme 4. Décolonisation	1 632,1	1 572,0	–	–	1 572,0	41,7	1 613,7
Sous-programme 5. Question de Palestine	5 630,2	6 062,2	(298,8)	(4,9)	5 763,4	183,3	5 946,7

**Titre II Affaires politiques**

	2014-2015 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	2 082,8	2 097,5	(19,3)	(0,9)	2 078,2	58,2	2 136,4
<b>Total partiel</b>	<b>67 989,6</b>	<b>70 944,4</b>	<b>(294,2)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>70 650,2</b>	<b>1 912,1</b>	<b>72 562,3</b>
4. Appui au programme	6 422,3	6 777,9	(223,9)	(3,3)	6 554,0	270,2	6 824,2
<b>Total partiel</b>	<b>81 916,5</b>	<b>85 376,8</b>	<b>(556,1)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>84 820,7</b>	<b>2 409,6</b>	<b>87 230,3</b>

*Ressources extrabudgétaires*

	2010-2011 (dépenses effectives)	2014-2015 (montant estimatif)	2016-2017 (montant prévu)
1. Direction exécutive et administration	1 447,7	3 705,8	3 726,7
2. Programme de travail			
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	26 457,2	37 539,2	38 392,9
Sous-programme 2. Assistance électorale	158,0	380,5	913,7
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	49,4	328,6	261,6
Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	3 966,8	18 898,1	26 570,6
<b>Total partiel</b>	<b>30 631,4</b>	<b>57 146,4</b>	<b>66 138,8</b>
3. Appui au programme	1 347,7	1 618,8	2 481,8
<b>Total partiel</b>	<b>33 426,8</b>	<b>62 471,0</b>	<b>72 347,3</b>
<b>Total</b>	<b>115 343,3</b>	<b>147 847,8</b>	<b>159 577,6</b>

Tableau 3.8 **Postes**

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires							
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		Total	
	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>										
SGA	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	—	—	2	2
D-2	8	8	—	—	—	—	—	—	8	8
D-1	15	15	—	—	—	—	—	2	15	17
P-5	35	35	1	1	—	—	3	5	39	41

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires			
	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017
P-4/3	88	88	–	–	–	–	29	34	117	122
P-2/1	21	21	–	–	–	–	3	4	24	25
<b>Total partiel</b>	<b>170</b>	<b>170</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>35</b>	<b>45</b>	<b>206</b>	<b>216</b>
<b>Agents des services généraux</b>										
1 <sup>re</sup> classe	5	5	–	–	–	–	–	1	5	6
Autres classes	86	85	3	3	–	–	13	16	102	104
<b>Total partiel</b>	<b>91</b>	<b>90</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>107</b>	<b>110</b>
<b>Total</b>	<b>261</b>	<b>260</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>48</b>	<b>62</b>	<b>313</b>	<b>326</b>

## 1. Organes directeurs

### a) Conseil de sécurité

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 214 900 dollars**

- 3.36 Le Conseil de sécurité, un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme stipulé à l'Article 28 de la Charte, le Conseil est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En sus des réunions ordinaires, le Président peut convoquer des réunions du Conseil chaque fois qu'il le juge nécessaire ainsi qu'à la demande d'un membre du Conseil et dans le contexte des Articles 11, 35 et 99 de la Charte.
- 3.37 En conséquence, le Département n'est pas en mesure de prévoir avec précision le nombre de séances que le Conseil de sécurité tiendra au cours de l'exercice biennal 2016-2017.
- 3.38 En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil de sécurité peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Le Comité d'état-major, créé en application de l'Article 47 de la Charte, est le seul organe subsidiaire du Conseil cité nommément dans la Charte. Outre le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé et le Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004), il existe actuellement 19 autres organes subsidiaires, à savoir le Comité d'admission de nouveaux Membres, le Comité pour les réunions hors Siège du Conseil, le Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et ses trois sous-comités, le Comité créé par la résolution 1540 (2004) et ses trois sous-comités, ainsi que les comités des sanctions suivants : le Comité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, le Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, le Comité créé par la résolution 1518 (2003), le Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, le Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, le Comité créé par la résolution 1572 (2004)

concernant la Côte d'Ivoire, le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, le Comité créé par la résolution 1636 (2005), le Comité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée, le Comité créé par la résolution 1737 (2006), le Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, le Comité créé par la résolution 1988 (2011), le Comité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau, le Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, le Comité créé par la résolution 2140 (2014) et le Comité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud. Par ailleurs, le Conseil a créé l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions<sup>1</sup> et le Bureau du Médiateur, chargés de seconder le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, le Groupe d'experts sur le Libéria, le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, le Groupe d'experts sur le Soudan, le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée, le Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran, le Groupe d'experts sur la Libye, le Groupe d'experts sur la République centrafricaine, le Groupe d'experts sur le Yémen et le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud.

3.39 La répartition des ressources prévues pour le Conseil de sécurité est indiquée dans le tableau 3.9.

Tableau 3.9 **Ressources nécessaires : Conseil de sécurité**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	214,9	214,9	–	–
<b>Total</b>	<b>214,9</b>	<b>214,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

3.40 Les ressources indiquées dans le tableau 3.9 permettrait de financer les voyages des représentants et les travaux d'imprimerie exécutés à l'extérieur. Le montant prévu au titre des voyages servirait à couvrir le coût des déplacements que les présidents des comités des sanctions effectuent pour évaluer sur place l'efficacité et l'effet des sanctions imposées par le Conseil de sécurité.

**b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien**

***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 72 400 dollars***

3.41 Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé en application de la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale. Il se réunit tout au long de l'année en fonction des besoins, et présente un rapport annuel à l'Assemblée générale. Dans le cadre des efforts qu'il déploie en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (voir sous-programme 5), conformément à son mandat, le Comité participe à des réunions, envoie des délégations en mission et, selon les besoins, invite des personnalités ou des experts de renom. Le mandat du Comité, qui s'est élargi au fil des ans, a été réaffirmé tout récemment par l'Assemblée dans sa résolution 69/20. Il est prévu que le Comité sera maintenu jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, que les accords de paix israélo-palestiniens soient

<sup>1</sup> L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions fournit également un appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011).

effectivement appliqués et que le peuple palestinien puisse exercer pleinement ses droits inaliénables.

- 3.42 La répartition des ressources prévues pour le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est indiquée dans le tableau 3.10.

Tableau 3.10 **Ressources nécessaires : Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	72,4	72,4	–	–
<b>Total</b>	<b>72,4</b>	<b>72,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

- 3.43 Les ressources indiquées dans le tableau 3.10 permettraient de financer les voyages des représentants du Comité et des éminentes personnalités qu'il invite.

## 2. Direction exécutive et administration

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 329 200 dollars*

- 3.44 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques assure la direction, la supervision et l'administration générales du Département. Outre ses fonctions de chef de département, le Secrétaire général adjoint exerce auprès du Secrétaire général des fonctions de conseil et d'appui dans le domaine politique; il donne des conseils et des directives de caractère politique aux envoyés spéciaux et aux représentants spéciaux du Secrétaire général; il dirige et administre au quotidien des missions de bons offices ou d'établissement des faits et des missions politiques spéciales; il engage des consultations et des négociations visant au règlement pacifique des différends; il joue le rôle de coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale; enfin, il convoque les réunions du Comité exécutif pour la paix et la sécurité. Le Secrétaire général adjoint est également le Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme.
- 3.45 À la suite de l'application de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Département des affaires politiques, ce dernier est mieux à même de fournir des analyses politiques de qualité, de formuler des recommandations sur les situations de crise et d'élaborer des stratégies cohérentes de prévention des conflits. Afin de compléter les crédits du budget ordinaire servant à financer certaines de ses activités, il a recours à des ressources extrabudgétaires. Le renforcement du Département a permis à la direction de consacrer davantage de temps à la fourniture d'orientations stratégiques, de veiller à assurer une plus grande complémentarité avec les autres départements et avec les fonds, programmes et organismes des Nations Unies, et d'accroître les échanges entre les divisions du Département, celui-ci étant désormais mieux en mesure de régler en temps voulu et avec plus d'efficacité et de souplesse toute une série de problèmes en matière de prévention, de consolidation de la paix, d'assistance électorale et de médiation, notamment de conseiller le Secrétaire général et de mobiliser le système des Nations Unies pour mettre sur pied une action cohérente face aux crises. Cela lui a également permis de

mieux tirer parti des enseignements tirés de l'expérience, des conseils reçus et des pratiques optimales. Le Département a continué d'appuyer les initiatives politiques et processus de paix, notamment en fournissant des services de médiation professionnels, qui permettent une intervention rapide face aux demandes urgentes de médiation.

- 3.46 Dans l'exercice de ses responsabilités, le Secrétaire général adjoint est secondé par deux sous-secrétaires généraux. L'un supervise la Division de l'Afrique I, la Division de l'Afrique II et la Division des affaires du Conseil de sécurité, et l'autre la Division des Amériques, la Division de l'Europe, la Division de l'Asie et du Pacifique, la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest, la Division des droits des Palestiniens et le Groupe de la décolonisation. La Division de l'assistance électorale, la Division des politiques et de la médiation et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme relèvent directement du Secrétaire général adjoint.
- 3.47 Afin d'épauler le Secrétaire général adjoint dans ses fonctions de contrôle et de gestion, le Bureau du Secrétaire général adjoint comprend le Chef du Bureau et des coordonnateurs pour chacun des volets suivants : sécurité (liaison avec le Département de la sûreté et de la sécurité), suivi et évaluation (application du programme de suivi et d'évaluation du Département) et missions politiques spéciales (échanges avec chaque division et le Département de l'appui aux missions pour les questions d'orientation générale, et autres fonctions clefs de coordination et de gestion visant à assurer la cohérence de la coordination des politiques, des ressources humaines et de la gestion financière lors de la fourniture d'une assistance aux missions politiques spéciales menées par le Département des affaires politiques). Le Bureau comprend également une petite équipe chargée de gérer les communications stratégiques et les relations avec les donateurs.
- 3.48 Comme suite aux demandes formulées par les organismes des Nations Unies, le Bureau du Secrétaire général adjoint donne des directives pour assurer une coopération et une coordination étroites en matière de paix et de sécurité avec les entités, organismes, fonds et programmes. Les liens entre le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions ont été resserrés et officialisés grâce à la mise en place de services consultatifs, le but étant de renforcer l'appui aux missions politiques spéciales menées par le Département des affaires politiques.

**Tableau 3.11 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif de l'Organisation* : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Gestion efficace du programme de travail dans la limite des ressources humaines et financières disponibles	Fourniture des produits et services dans les délais prescrits [pourcentage de documents/services fournis dans les délais prescrits ou en avance]	Objectif	100	100	100
		Estimation		98	98
		Résultats effectifs			98
b) Fourniture d'un appui technique et administratif efficace aux missions politiques spéciales, bureaux extérieurs et envoyés de haut rang pour lesquels le Département est chef de file	Degré de satisfaction des bureaux extérieurs, des missions politiques spéciales et des envoyés spéciaux en ce qui concerne l'appui fourni par le Département à partir du Siège	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	98
		Résultats effectifs			98

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	[pourcentage de bureaux extérieurs, de missions politiques spéciales et d'envoyés spéciaux qui se déclarent satisfaits de l'appui fourni par le Département]				
c) Respect plus strict des délais de soumission de la documentation	Augmentation du pourcentage de documents d'avant session soumis dans les délais prescrits	Objectif	100	100	95
		Estimation		100	90
		Résultats effectifs			95

### Facteurs externes

- 3.49 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres appuient son exécution; b) aucun fait nouveau d'ordre politique, économique ou social – soudain ou imprévu – ne vient nuire à son exécution; c) les ressources financières et humaines requises sont disponibles.

### Produits

- 3.50 Les produits de l'exercice 2016-2017 seront les suivants :
- a) Missions de bons offices, d'établissement des faits et autres missions spéciales menées au nom du Secrétaire général : exécution des mandats confiés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité;
  - b) Organisation de réunions sur des questions d'intérêt mutuel avec des responsables du Secrétariat, des bureaux hors Siège et des fonds et programmes des Nations Unies, et participation à ces réunions;
  - c) Administration et gestion d'ensemble : gestion efficace du Département des affaires politiques, des travaux du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés et des missions politiques spéciales;
  - d) Gestion financière et systèmes de contrôle : strict respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies;
  - e) Gestion des ressources humaines : strict respect du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.
- 3.51 La répartition des ressources prévues pour la direction exécutive et administration est indiquée dans le tableau 3.12.

Tableau 3.12 Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	6 984,2	6 984,2	23	23
Autres objets de dépense	383,0	345,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>7 367,2</b>	<b>7 329,2</b>	<b>23</b>	<b>23</b>
Ressources extrabudgétaires	3 705,8	3 726,7	10	10
<b>Total</b>	<b>11 073,0</b>	<b>11 055,9</b>	<b>33</b>	<b>33</b>

- 3.52 Le montant indiqué dans le tableau 3.12 permettrait de reconduire 23 postes [1 SGA, 2 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 11 G(AC)]. Les ressources demandées au titre des autres objets de dépense, d'un montant de 345 000 dollars, serviraient à financer les voyages et les frais de représentation. La réduction de 38 000 dollars, proposée au titre des voyages, correspond à la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.
- 3.53 Pendant l'exercice 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 3 726 700 dollars, servant notamment à financer 10 postes [2 P-5, 4 P-3 et 4 G(AC)], viendraient compléter les crédits prévus au budget ordinaire pour renforcer les équipes chargées de la communication et des relations avec les donateurs, le but étant de permettre au Département de prendre en charge certains aspects stratégiques de la gestion des ressources extrabudgétaires en matière de programmes. Ces ressources servent également à appuyer le mécanisme pluriannuel mis en place pour collecter des fonds.

### 3. Programme de travail

- 3.54 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 3.13.

Tableau 3.13 Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	39 768,8	39 990,5	128	128
2. Assistance électorale	7 560,8	7 531,1	23	23
3. Affaires du Conseil de sécurité	13 883,1	13 715,0	50	49
4. Décolonisation	1 572,0	1 572,0	5	5
5. Question de Palestine	6 062,2	5 763,4	16	16

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	2 097,5	2 078,2	6	6
<b>Total partiel</b>	<b>70 944,4</b>	<b>70 650,2</b>	<b>228</b>	<b>227</b>
Ressources extrabudgétaires	57 146,4	66 138,8	32	43
<b>Total</b>	<b>128 090,8</b>	<b>136 789,0</b>	<b>260</b>	<b>270</b>

### Sous-programme 1 Prévention, maîtrise et règlement des conflits

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 39 990 500 dollars*

- 3.55 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe aux divisions régionales et à la Division des politiques et de la médiation. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 3.14 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif de l'Organisation* : Promouvoir la paix et la sécurité internationales en assurant la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration de la capacité des États Membres de détecter, prévenir et régler les situations de conflit	Suite donnée à toutes les demandes d'action préventive émanant d'États Membres ou d'organisations régionales [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	Nombre de missions de bons offices menées pour régler des conflits lorsque l'aide de l'ONU a été sollicitée [nombre de missions de bons offices]	Objectif	22	22	30
		Estimation		22	30
		Résultats effectifs			30
	Accroissement de la proportion de femmes participant aux efforts de médiation lorsque l'ONU intervient [pourcentage d'équipes de médiation de l'ONU comprenant des femmes]	Objectif	100	–	–
		Estimation		100	–
		Résultats effectifs			100

## Titre II Affaires politiques

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	[nombre de femmes nommées aux fonctions de représentante ou d'envoyée spéciale]	Objectif Estimation Résultats effectifs	4  3	–  3	–  – 2
b) Maintien effectif des processus de paix	Accroissement du pourcentage de demandes émanant d'États Membres ou d'organisations régionales à l'appui d'un processus de paix qui ont permis de prévenir, d'atténuer ou de régler un conflit [pourcentage]	Objectif Estimation Résultats effectifs	85  84	50  84	–  50 –
	Accroissement du nombre de projets de consolidation de la paix mis en œuvre pour appuyer les efforts de prévention, de gestion ou de règlement des conflits	Objectif Estimation Résultats effectifs	150  136	–  136	–  – –

### Facteurs externes

3.56 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres ont la volonté politique de collaborer à l'exécution intégrale du sous-programme; b) aucun fait nouveau d'ordre politique, économique ou social – soudain ou imprévu – ne vient nuire à son exécution.

### Produits

3.57 Les produits de l'exercice 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
  - i) Assemblée générale :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières, selon les besoins;
    - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur la coopération entre l'ONU et diverses organisations régionales et sous-régionales (1); rapports sur diverses questions ayant trait à la paix et à la sécurité (une vingtaine);
  - ii) Conseil de sécurité : documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur diverses questions ayant trait à la paix et à la sécurité (une centaine);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
  - i) Missions d'établissement des faits et autres missions spéciales menées au nom du Secrétaire général;
  - ii) Activités ou documentation techniques : documents analytiques, notes d'évaluation et d'orientation, documents et autres supports d'information sur l'alerte rapide et sur les diverses modalités envisageables et recommandations en matière d'action préventive et de consolidation de la paix, compte tenu des questions relatives à la problématique

hommes-femmes, notamment notes de synthèse, documents d'information, éléments de discussion et profils établis dans la perspective des réunions que le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général tiennent à New York et hors Siège; gestion des bases de données des divisions sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales à l'usage du Secrétaire général et de ses proches collaborateurs;

- iii) Participation à des stages, séminaires et réunions d'universitaires consacrés à la diplomatie préventive ainsi qu'au rétablissement et à la consolidation de la paix;
- iv) Fourniture de conseils et d'orientations politiques aux représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général; appui fonctionnel et politique aux initiatives de rétablissement et de consolidation de la paix, et notamment appui et conseils concernant les opérations sur le terrain et l'action des représentants, envoyés et conseillers spéciaux du Secrétaire général; appui fonctionnel aux missions de bons offices et de médiation et aux négociations menées par l'ONU pour prévenir et régler des conflits;
- v) Apports à des produits communs : rapports sur diverses questions ayant trait à la paix et à la sécurité (72).

3.58 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 3.15.

Tableau 3.15 **Ressources nécessaires : sous-programme 1, Prévention, maîtrise et règlement des conflits**

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i> <i>(avant actuali- sation des coûts)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
Budget ordinaire				
Postes	38 866,3	38 866,3	128	128
Autres objets de dépense	902,5	1 124,2	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>39 768,8</b>	<b>39 990,5</b>	<b>128</b>	<b>128</b>
Ressources extrabudgétaires	37 539,2	38 392,9	20	19
<b>Total</b>	<b>77 308,0</b>	<b>78 383,4</b>	<b>148</b>	<b>147</b>

3.59 Le montant de 38 866 300 dollars permettrait de reconduire 128 postes [5 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 25 P-4, 24 P-3, 15 P-2/1 et 33 G(AC)]. Le montant de 1 124 200 dollars demandé pour les autres objets de dépense servirait à financer les services de consultants et d'experts et les voyages. L'augmentation de 221 700 dollars proposée au titre des objets de dépense autres que les postes tient à : a) une hausse de 324 400 dollars liée au redéploiement de ressources inscrites au chapitre 4 (Affaires de désarmement), en raison du transfert des responsabilités concernant l'organisation des réunions ministérielles et autres réunions du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale; cette augmentation est en partie compensée par : b) la non-reconduction d'un crédit non renouvelable d'un montant de 19 300 dollars qui avait été octroyé pendant l'exercice 2014-2015 pour financer un emploi de temporaire, comme suite à la suppression d'un poste en 2014-2015; c) une réduction de 83 400 dollars au titre des voyages, qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.

3.60 Pendant l'exercice 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 38 392 900 dollars, qui serviraient à financer 19 postes [1 P-5, 9 P-4, 6 P-3, 1 P-2, 2 G(AC)],

devraient compléter les ressources inscrites au budget ordinaire. Ce montant est en augmentation de 853 700 dollars, compte tenu du volume attendu des contributions destinées à financer les activités en cours. Les ressources extrabudgétaires sont essentielles pour financer les activités du Département en matière de médiation et de diplomatie préventive.

## Sous-programme 2 Assistance électorale

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 531 100 dollars**

- 3.61 La responsabilité de l'exécution du sous-programme 2 incombe à la Division de l'assistance électorale, qui dirige et guide toutes les activités d'assistance électorale de l'ONU. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 3.16 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif de l'Organisation* : Renforcer les capacités des États Membres demandant une assistance électorale, en particulier dans le cadre de la consolidation des institutions électorales nationales

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de la capacité des États Membres demandant une assistance électorale afin de consolider leurs processus démocratiques et de mettre en place, d'améliorer et d'affiner leurs institutions et mécanismes électoraux	Augmentation du pourcentage de cas où il a été procédé à une évaluation des besoins électoraux dans les quatre semaines suivant la demande d'un État Membre [pourcentage]	Objectif	93	–	–
		Estimation		92	–
		Résultats effectifs			91
	Augmentation du pourcentage de cas où des projets d'assistance électorale ont été élaborés sur la base des recommandations issues de l'évaluation des besoins [pourcentage]	Objectif	76	–	–
		Estimation		75	–
		Résultats effectifs			72
	Augmentation du nombre de cas où des missions ou des experts électoraux ont été déployés dans les délais prescrits [pourcentage]	Objectif	96	–	–
		Estimation		95	–
		Résultats effectifs			94
b) Renforcement de la cohérence et de l'uniformité à l'échelle du système des Nations Unies en matière d'assistance électorale	Augmentation du nombre d'ensembles complets de politiques élaborées à l'échelle du système	Objectif	8	–	–
		Estimation		8	–
		Résultats effectifs			8

### Facteurs externes

- 3.62 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si la situation de chacun des pays demandant à bénéficier d'une assistance électorale est propice à la tenue d'élections crédibles.

### Produits

- 3.63 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Assemblée générale : services fonctionnels pour les séances plénières, selon les besoins;
  - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur le renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes et de la démocratisation (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
  - i) Missions d'établissement des faits : missions d'évaluation des besoins destinées à concevoir des interventions stratégiques de l'ensemble du système des Nations Unies répondant aux demandes d'assistance électorale formulées par des États Membres (40);
  - ii) Activités ou documentation techniques : gestion du fichier informatisé d'experts électoraux, organisé par compétences, pour l'ensemble du système des Nations Unies; enrichissement de la mémoire institutionnelle de l'ONU en matière d'assistance électorale; production et diffusion auprès des États Membres de directives techniques et de documents de référence sur les processus électoraux, les cadres législatifs régissant les élections, et l'organisation et la gestion des scrutins (5);
  - iii) Promotion d'instruments juridiques : instauration de partenariats institutionnels et de mécanismes de coopération avec diverses organisations capables d'apporter une assistance électorale aux États Membres (3);
  - iv) Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : séminaires de formation et colloques internationaux consacrés à la conception, la planification et la mise en œuvre autonome de processus électoraux transparents et dont il soit possible de vérifier la régularité à l'intention des administrateurs et fonctionnaires chargés des opérations électorales aux niveaux national et régional (3);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : projets opérationnels : coordination de l'action des observateurs internationaux et appui à leur apporter (2); conception de projets visant à développer ou renforcer les capacités des autorités électorales nationales, s'agissant en particulier de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, de l'établissement des listes électorales et de la modernisation des processus électoraux (15); missions d'assistance technique à des projets opérationnels d'appui aux activités électorales (30).

- 3.64 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 3.17.

Tableau 3.17 Ressources nécessaires : sous-programme 2 (Assistance électorale)

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	7 194,8	7 194,8	23	23
Autres objets de dépense	366,0	336,3	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>7 560,8</b>	<b>7 531,1</b>	<b>23</b>	<b>23</b>
Ressources extrabudgétaires	380,5	913,7	–	1
<b>Total</b>	<b>7 941,3</b>	<b>8 444,8</b>	<b>23</b>	<b>24</b>

- 3.65 Le montant de 7 194 800 dollars prévu au titre des postes permettrait de financer le maintien de 23 postes [1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 3 P-3 et 7 G(AC)]. Le montant de 336 300 dollars servirait à financer les services de consultants dans des domaines spécialisés propres à certains pays, pour lesquels les compétences requises ne sont pas disponibles en interne, ainsi que les voyages. La diminution de 29 700 dollars, proposée au titre des autres objets de dépense, correspond à la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.
- 3.66 Les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 913 700 dollars pour l'exercice 2016-2017, permettraient de financer d'éventuelles missions d'évaluation des besoins entreprises comme suite à des demandes d'assistance électorale, ainsi que des missions électorales urgentes liées à la prévention d'un conflit ou au démarrage d'une mission. Elles serviraient aussi à couvrir le coût d'un poste D-1 dont la création, prévue pour l'exercice 2016-2017, sera soumise à approbation conformément aux procédures établies, et à financer les activités électorales indispensables pour faire face aux nouveaux besoins apparaissant au cours de l'exécution d'un programme d'assistance électorale et la gestion d'un fichier d'experts électoraux unifié et mis à jour régulièrement; un système de gestion des connaissances (concernant notamment les recherches sur d'importantes questions de politique générale, l'élaboration de directives et de normes internationales, et le suivi et l'évaluation des enseignements tirés de l'expérience et des résultats obtenus); l'organisation d'ateliers et de conférences consacrés à des questions électorales ou la participation à ces derniers; et les évaluations postélectorales visant à coordonner, à l'échelle du système, les activités de consolidation de la paix ou de démocratisation au lendemain d'un conflit. Le montant prévu est en augmentation, compte tenu du volume attendu des contributions destinées à appuyer les activités en cours.

### Sous-programme 3 Affaires du Conseil de sécurité

#### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 715 000 dollars*

- 3.67 La responsabilité de l'exécution du sous-programme 3 incombe à la Division des affaires du Conseil de sécurité, qui dispense des conseils et fournit des services fonctionnels au Conseil et à ses organes subsidiaires ainsi qu'au Comité d'état-major. Le sous-programme sera exécuté

conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 3.18 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif de l'Organisation* : Faciliter les débats et la prise de décisions concrètes par le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration des aspects du service des séances touchant l'organisation et les procédures, et renforcement des services fonctionnels et techniques de secrétariat fournis aux États Membres et à d'autres participants aux réunions prescrites	Degré de satisfaction des membres du Conseil de sécurité et de l'ensemble des États Membres de l'ONU en ce qui concerne les services fournis par la Division des affaires du Conseil de sécurité [pourcentage d'avis favorables]	Objectif	100	100	95
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
b) Amélioration de l'accès aux informations relatives aux travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	Augmentation du nombre de pages du <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i> consultées en ligne [millions de pages consultées]	Objectif	0,49*	1,77	0,47
		Estimation		0,48*	1,73
		Résultats effectifs			0,54
	Augmentation du nombre de consultations de la page d'accueil du Conseil de sécurité [millions de consultations]	Objectif	9,57	5,32	4,76
		Estimation		7,98	5,19
		Résultats effectifs			6,65
c) Application des décisions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires nécessitant un appui fonctionnel	Présentation au comité des sanctions d'une recommandation concernant tous les experts dans les deux semaines suivant la reconduction d'un régime de sanctions et dans les six semaines suivant l'établissement d'un nouveau régime de sanctions [pourcentage]	Objectif	100	100	–
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
Envoi des missions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires dans les délais prescrits par l'organe compétent [pourcentage de rapports de mission détaillés soumis dans les délais prescrits]		Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100

\* Chiffres modifiés en raison d'un changement dans la méthode de collecte de données statistiques concernant les pages de sites Web consultées.

### Facteurs externes

3.68 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les États Membres font preuve de la volonté politique nécessaire.

## Produits

3.69 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Assemblée générale : documentation destinée aux organes délibérants : notifications du Secrétaire général à l'Assemblée au titre du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (2); rapports du Conseil de sécurité à l'Assemblée (2);
  - ii) Conseil de sécurité :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances et consultations plénières du Conseil, selon les besoins (1); réunions des groupes de travail informels du Conseil et consultations bilatérales et multilatérales, selon les besoins (1); réunions d'organes subsidiaires du Conseil, notamment les comités des sanctions, selon les besoins (1);
    - b. Documentation destinée aux organes délibérants : facilitation de la publication de documents du Conseil de sécurité (1); documentation relative aux travaux des organes subsidiaires du Conseil, notamment les comités des sanctions (1); listes de communications émanant de particuliers et d'organismes non gouvernementaux, dressées en application du paragraphe A de l'annexe à son règlement intérieur provisoire (2); résolutions et décisions du Conseil (2); exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil est saisi (additifs hebdomadaires) (2);
  - iii) Assistance aux représentants et aux rapporteurs : tenue à jour d'un fichier d'experts afin de faciliter le recrutement rapide de personnes qualifiées pour siéger au sein des groupes d'experts (1); fourniture d'appui administratif et de directives techniques aux groupes d'experts ayant reçu un mandat du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne le suivi et l'application des sanctions (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
  - i) Publications en série : suppléments actualisant le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (1);
  - ii) Missions d'établissement des faits : missions de membres ou de présidents d'organes subsidiaires du Conseil de sécurité, notamment les comités des sanctions (2); et missions du Conseil dans des régions ou des pays concernés par les questions dont le Conseil est saisi (4);
  - iii) Activités ou documentation techniques : amélioration continue de l'affichage des documents du Conseil de sécurité sur le site Web de l'ONU, notamment du *Répertoire* traduit dans toutes les langues officielles de l'Organisation (1); amélioration et reconfiguration des pages du site Web des organes subsidiaires du Conseil, tenue à jour des listes des comités des sanctions et de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU, à la demande des membres (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) : stages, séminaires et ateliers : initiation des nouveaux membres du Conseil de sécurité aux pratiques, procédures et méthodes de travail du Conseil et de ses organes subsidiaires, qui sont en constante évolution (4).

3.70 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 3.19.

Tableau 3.19 **Ressources nécessaires : sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	13 650,5	13 485,8	50	49
Autres objets de dépense	232,6	229,2	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>13 883,1</b>	<b>13 715,0</b>	<b>50</b>	<b>49</b>
Ressources extrabudgétaires	328,6	261,6	1	1
<b>Total</b>	<b>14 211,7</b>	<b>13 976,6</b>	<b>51</b>	<b>50</b>

- 3.71 Le montant de 13 485 800 dollars au titre des postes permettrait de financer 49 postes [1 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 5 P-2/1, 3 G(1°C) et 19 G(AC)]. La diminution de 164 700 dollars, qui s'explique par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes), conformément à la résolution 69/264, est contrebalancée en partie par le reclassement proposé d'un poste de sous-secrétaire général au rang de secrétaire général adjoint au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.
- 3.72 Le montant de 229 200 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes permettrait de financer le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les consultants, les voyages et les services contractuels. La diminution de 3 400 dollars s'explique par une réduction au titre des voyages qui tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.
- 3.73 Les ressources extrabudgétaires pour l'exercice 2016-2017, estimées à 261 600 dollars, doivent permettre de continuer à s'assurer les services du personnel temporaire qui aide le Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte à établir les suppléments au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

#### **Sous-programme 4 Décolonisation**

##### ***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 572 000 dollars***

- 3.74 La responsabilité de l'exécution du sous-programme 4 incombe au Groupe de la décolonisation, qui fournira un appui au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'à l'Assemblée générale. Les questions liées à la décolonisation relèvent des dispositions pertinentes de la Charte et sont également régies par les principes de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant notamment dans les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 3.20 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif de l'Organisation* : Promouvoir la décolonisation des 17 derniers territoires non autonomes conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme

Réalisation escomptée du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
Le Comité spécial et l'Assemblée générale seront en mesure de s'acquitter de leurs mandats respectifs en matière de décolonisation et de faire progresser la décolonisation des 17 derniers territoires non autonomes	Présentation des documents destinés aux organes délibérants dans les délais prescrits  [pourcentage de documents présentés dans les délais prescrits]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	Appui soutenu aux travaux du Comité spécial pour faciliter la communication avec les puissances administrantes  [pourcentage de documents de travail du Secrétariat établis avec la participation des puissances administrantes]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100

### Facteurs externes

- 3.75 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les puissances administrantes soumettent à temps les renseignements voulus sur les territoires qu'elles administrent, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies; b) les États Membres maintiennent leur appui au processus de décolonisation; c) les institutions spécialisées fournissent des renseignements sur les activités qu'elles mènent dans les territoires non autonomes; d) les puissances administrantes coopèrent avec le Comité spécial aux fins de l'application des résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

### Produits

- 3.76 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
    - i) Assemblée générale :
      - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières de l'Assemblée (2) et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (16);
      - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte (2); rapports sur les moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (2); rapports sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (2);

- ii) Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières du Comité spécial (60); séminaires régionaux organisés dans la région des Caraïbes et du Pacifique (12); réunions du Bureau du Comité spécial (40); réunions du Bureau du Comité spécial en présence du Secrétaire général (2);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Rapporteur sur Porto Rico (2); documents de travail sur les territoires non autonomes, à savoir : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, îles Caïmanes, îles Falkland (Malvinas), îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Polynésie française, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou (34);
- iii) Conseil économique et social :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels pour les séances du Conseil, selon les besoins (4);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies sur leurs activités se rapportant à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) : activités techniques, perfectionnement et actualisation du site Web sur la décolonisation (16).

3.77 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 3.21.

Tableau 3.21 **Ressources nécessaires : sous-programme 4 (Décolonisation)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actua- lisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	1 572,0	1 572,0	5	5
<b>Total</b>	<b>1 572,0</b>	<b>1 572,0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

3.78 Le montant de 1 572 000 dollars permettrait de reconduire cinq postes du Groupe de la décolonisation [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 2 G(AC)]. Les montants prévus au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des heures supplémentaires sont regroupés dans la composante appui au programme. Les crédits nécessaires pour financer les missions de visite du Comité spécial et les voyages des représentants des territoires non autonomes lorsqu'ils se rendent aux réunions du Comité spécial sont inscrits au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences).

## Sous-programme 5 Question de Palestine

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 763 400 dollars*

- 3.79 La responsabilité de l'exécution du sous-programme 5 incombe à la Division des droits des Palestiniens. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 3.22 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif de l'Organisation* : Permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables dans le cadre d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
Renforcement de la sensibilisation de la communauté internationale à la question de Palestine et intensification de la mobilisation de l'opinion internationale en faveur des droits du peuple palestinien et du règlement pacifique de la question de Palestine, grâce au travail effectué par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens.	Dialogue, engagement et appui soutenus de la communauté internationale en faveur des objectifs du programme [nombre de résolutions adoptées]	Objectif	4	4	4
		Estimation		4	4
		Résultats effectifs			4
	[nombre de réunions et conférences internationales]	Objectif	8	8	8
		Estimation		8	8
		Résultats effectifs			8
	[nombre de journées internationales de solidarité avec le peuple palestinien]	Objectif	2	2	2
		Estimation		2	2
		Résultats effectifs			2
	Engagement continu des organisations de la société civile à l'appui de l'action menée par le Comité et l'Organisation en faveur d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine [nombre de conférences et rencontres publiques organisées par la société civile et de réunions et consultations tenues entre le Comité et les organisations de la société civile]	Objectif	4	4	4
		Estimation		4	4
		Résultats effectifs			4
	Sensibilisation accrue de la communauté internationale à la question de Palestine, notamment grâce à l'augmentation du nombre de notes de synthèse, de ressources et de documents d'information de qualité fournis par la Division des droits des Palestiniens	Objectif	140	–	–
		Estimation		125	–
		Résultats effectifs			118

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>		
		<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
	[nombre de notes de synthèse, de ressources et de documents d'information]			

**Facteurs externes**

- 3.80 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si la situation sur le terrain et l'évolution du processus politique permettent de l'exécuter dans son intégralité.

**Produits**

- 3.81 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien :
    - i) Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Comité (20) et de son bureau (30); réunions et conférences internationales (8) (1 en Amérique du Nord, 2 en Europe, 2 au Moyen-Orient, 1 en Afrique, 1 en Asie et dans le Pacifique, et 1 en Amérique latine et dans les Caraïbes); réunions consultatives avec des organisations de la société civile (2) (1 à New York et 1 à Genève);
    - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports annuels du Comité à l'Assemblée générale (2); courrier du Comité; notes d'information, documents de travail, points de discussion, déclarations et autres documents nécessaires aux réunions du Comité et de son bureau, et aux autres réunions auxquelles le Comité participe; recueil de résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la question de Palestine (2); projet de programme de travail (2); notes d'information, ordres du jour, projets de déclaration et documents et rapports finals du Président pour huit réunions et conférences internationales et deux réunions consultatives avec des organisations de la société civile (24);
  - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
    - i) Publications en série : note et bulletin annuels consacrés à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (4); NGO Action News, publication bimensuelle (48); rapports finals des réunions et conférences internationales organisées sous les auspices du Comité (8); bulletin mensuel consacré à l'action menée par l'ONU et les organes intergouvernementaux concernant la question de Palestine (24); chronologie mensuelle des faits nouveaux relatifs à la question de Palestine, établie sur la base d'un suivi périodique des organes d'information, d'Internet et de diverses publications (24); récapitulation périodique des événements touchant le processus de paix au Moyen-Orient (6); études et notes d'information (4);
    - ii) Expositions, visites guidées, conférences : exposition annuelle sur la Palestine ou organisation d'un événement culturel à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien au Siège, avec projection de films (2); réunions d'information, notamment à l'intention de fonctionnaires de l'ONU, de visiteurs ou de représentants d'organisations non gouvernementales (12);

- iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : supports et services d'information, y compris sous forme électronique, et gestion et expansion du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine et d'autres sites Web (24);
  - iv) Manifestations spéciales : célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien le 29 novembre; autres manifestations spéciales si le Comité le juge utile (4); échanges d'informations, action de sensibilisation et participation aux réunions de la société civile à l'appui des travaux et des objectifs du Comité (4);
  - v) Activités ou documentation techniques : administration, gestion et expansion du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (2), des bases de données sur les organisations non gouvernementales, les experts et la documentation autre que celle de l'ONU, des sites Web et intranet de la Division et du Comité et des comptes ouverts dans les médias sociaux (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) : stages, séminaires et ateliers : fourniture d'une assistance au Gouvernement palestinien sous la forme d'un programme de formation annuel à l'intention de ses fonctionnaires, organisé et exécuté par la Division des droits des Palestiniens; adoption de mesures pour faciliter la participation des représentants palestiniens aux événements qui ne sont pas organisés par la Division mais que soutient le Comité (6).

3.82 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 3.23.

Tableau 3.23 **Ressources nécessaires : sous-programme 5 (Question de Palestine)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	4 431,8	4 178,4	16	16
Autres objets de dépense	1 630,4	1 585,0	–	–
<b>Total</b>	<b>6 062,2</b>	<b>5 763,4</b>	<b>16</b>	<b>16</b>

3.83 Le montant de 4 178 400 dollars au titre des postes permettrait de financer partiellement les 16 postes existants [1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 5 P-3 et 6 G(AC)]. La diminution de 253 400 dollars s'explique par le gel proposé du recrutement à un poste permanent, conformément à la résolution 69/264.

3.84 Le montant de 1 585 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes permettrait de financer le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et le personnel temporaire pour les réunions, les voyages de représentants et du personnel, les frais généraux de fonctionnement, les frais de représentation et les fournitures de bureau. La diminution de 45 400 dollars s'explique notamment par le non-renouvellement d'un crédit exceptionnel ouvert au titre d'un poste qui a été supprimé au cours de l'exercice biennal 2014-2015, et par une réduction au titre des voyages qui tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.

## Sous-programme 6 Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 078 200 dollars*

- 3.85 La responsabilité de l'exécution du sous-programme 6 incombe au Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, notamment au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui joue un rôle de premier plan s'agissant d'assurer la coordination et la cohérence des activités de lutte contre le terrorisme menées par les organismes des Nations Unies et d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 3.24 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Réalizations escomptées du Secrétariat		Indicateurs de succès	Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
<i>Objectif de l'Organisation : Doter les États Membres des moyens de mieux faire face à la menace du terrorisme mondial</i>					
a) Mise en œuvre effective de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	Augmentation du nombre d'initiatives communes au sein du système des Nations Unies et avec d'autres entités participantes  [nombre de projets ou initiatives interorganisations visant à faciliter la mise en œuvre de la Stratégie]	Objectif	28	22	10
		Estimation		22	16
		Résultats effectifs			10
	Augmentation du nombre de pays recevant une assistance concertée de l'ONU en vue de la mise en œuvre intégrée de la Stratégie	Objectif	7	5	3
		Estimation		5	3
		Résultats effectifs			3
b) Renforcement de la collaboration entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et régionales et des partenaires de la société civile en vue de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	Augmentation du nombre d'initiatives et d'activités menées par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme en coopération avec des États Membres, des organisations internationales et régionales et des entités de la société civile pour promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie  [nombre d'ateliers de renforcement des capacités visant à faciliter la mise en œuvre de la Stratégie]	Objectif	22	3	2
		Estimation		3	3
		Résultats effectifs			2

### Facteurs externes

- 3.86 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres sont résolus à coopérer plus étroitement et les gouvernements sont disposés à collaborer les uns avec les autres en vue de combattre le terrorisme; b) les entités compétentes des Nations Unies sont disposées à unir leurs

efforts pour mener à bien les initiatives et activités entreprises sous les auspices de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme en apportant l'appui fonctionnel voulu, en jouant un rôle de chef de file dans leurs domaines de compétence respectifs et en offrant un soutien opérationnel; c) les organisations internationales et régionales et les institutions nationales concernées sont prêtes à collaborer avec l'Équipe spéciale pour mener à bien les initiatives et les activités entreprises dans le cadre du programme; d) les pays bénéficiaires disposent des capacités requises pour coopérer avec l'Équipe spéciale et ses entités.

## Produits

3.87 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Services fonctionnels pour les réunions : examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (8); présentation d'exposés à l'Assemblée générale (8); réunions de coordination de la lutte antiterroriste à l'échelle du système des Nations Unies (12); réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme (1);
  - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Secrétaire général sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par les organismes du système (1); rapports des neuf groupes de travail de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme sur l'échange de pratiques optimales et de données d'expérience concernant la mise en œuvre de divers éléments de la Stratégie (1); lettre d'information de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (« The Beam ») (6);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
  - i) Activités ou documentation techniques : mises à jour trimestrielles du site Web de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (8); mises à jour mensuelles du portail de l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste (24);
  - ii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : ateliers de renforcement des capacités visant à faciliter la mise en œuvre de la Stratégie et à renforcer la coopération internationale en vue de cette mise en œuvre (22).

3.88 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 3.25.

Tableau 3.25 **Ressources nécessaires : sous-programme 6 (Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	1 904,5	1 904,5	6	6
Autres objets de dépense	193,0	173,7	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>2 097,5</b>	<b>2 078,2</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
Ressources extrabudgétaires	18 898,1	26 570,6	11	22
<b>Total</b>	<b>20 995,6</b>	<b>28 648,8</b>	<b>17</b>	<b>28</b>

- 3.89 Le montant de 1 904 500 dollars indiqué à la rubrique Postes permettra de reconduire six postes [1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)]. Le montant de 173 700 dollars indiqué à la rubrique Autres objets de dépense couvrira les frais de voyage. La réduction proposée au titre des objets de dépense autres que les postes (19 300 dollars) correspond aux dépenses relatives aux voyages et tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.
- 3.90 Les ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2016-2017, d'un montant estimatif de 26 570 600 dollars, serviront à financer 22 postes [1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 6 G(AC)] dont les titulaires exerceront des fonctions essentielles dans le Bureau de l'Équipe spéciale, dont relève le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. L'augmentation de 7 672 500 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent s'explique par la création proposée de 11 postes [1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 1 P-2 et 3 G(AC)] et par les dépenses connexes à prévoir pour faire en sorte que le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme soit mieux à même d'exécuter son programme de travail, notamment : a) en organisant des ateliers de renforcement des capacités pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie et développer la coopération internationale à cette fin; b) en coordonnant la fourniture de conseils concernant les mesures à adopter, en faisant connaître les meilleures pratiques en matière de lutte contre le terrorisme et en appuyant la mise en œuvre de divers éléments de la Stratégie avec l'aide de neuf groupes de travail de l'Équipe spéciale; c) en appuyant l'application intégrée de la Stratégie à l'échelle du système des Nations Unies, avec le concours de l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste. La proposition de création d'un nouveau poste D-1 pour l'exercice biennal 2016-2017 sera soumise pour approbation conformément aux procédures établies. L'augmentation est partiellement compensée par le transfert à la Section de l'appui au programme d'un poste P-3, dont le titulaire sera en charge des services d'appui, notamment financier et administratif, dispensés aux autres membres du personnel exerçant des activités financées par des ressources extrabudgétaires.

#### 4. Appui au programme

***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 554 000 dollars***

- 3.91 Le Service administratif fournit les services d'administration, de gestion et d'appui au programme nécessaires à l'exécution des activités dont le Département est chargé. Il aide le Secrétaire général adjoint à élaborer le projet de plan-programme biennal, à établir le projet de budget-programme et à en suivre l'exécution, à gérer les fonds d'affectation spéciale et les ressources extrabudgétaires, à dispenser les services d'appui nécessaires pour qu'il soit tiré le meilleur parti possible des ressources humaines et à assurer la planification, le contrôle et la coordination des ressources afférentes à la gestion administrative. Il fournit également un appui administratif et logistique à plusieurs représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général ainsi qu'aux bureaux pour la consolidation de la paix et aux missions politiques spéciales. En outre, il répond aux besoins du Département dans le domaine des technologies de l'information, notamment par l'intermédiaire de son Équipe de gestion de l'information, pour ce qui est de l'entretien et de la modernisation du matériel informatique et des logiciels.
- 3.92 La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 3.26.

Tableau 3.26 Ressources nécessaires : appui au programme

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	3 155,7	3 064,1	14	14
Autres objets de dépense	3 622,2	3 489,9	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>6 777,9</b>	<b>6 554,0</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
Ressources extrabudgétaires	1 618,8	2 481,8	6	9
<b>Total</b>	<b>8 396,7</b>	<b>9 035,8</b>	<b>20</b>	<b>23</b>

- 3.93 Le montant de 3 064 100 dollars indiqué à la rubrique Postes permettra de reconduire 14 postes [1 D-1, 2 P-4, 1 P-2, 2 G(1°C) et 8 G(AC)]. Le montant de 3 489 900 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes permettra de financer les autres dépenses de personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, ainsi que les dépenses afférentes aux fournitures de bureau, aux abonnements, au mobilier et au matériel.
- 3.94 La diminution de 91 600 dollars au titre des postes s'explique par le gel proposé du recrutement à un poste permanent. La réduction de 132 300 dollars au titre des autres objets de dépense concerne principalement les articles de papeterie et les fournitures de bureau. Les réductions au titre des postes et des autres objets de dépense sont proposées en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 3.95 Les ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2016-2017, dont le montant devrait être de 2 481 800 dollars, serviront à financer neuf postes [1 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 4 G(AC)] qui permettront de renforcer la capacité du Département de mettre en œuvre les activités prévues dans le cadre du programme. L'augmentation de 863 000 dollars par rapport à l'exercice précédent s'explique par le transfert depuis le sous-programme 6 d'un poste P-3, dont le titulaire sera en charge des services d'appui, notamment financier et administratif, dispensés aux autres membres du personnel exécutant des activités financées par des ressources extrabudgétaires, ainsi que par la création de deux postes [1 P-3 et 1 G(1°C)] à l'appui du développement des activités financées par des ressources extrabudgétaires dans le cadre du sous-programme 6.

## B. Missions politiques spéciales

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 124 400 000 dollars*

- 3.96 Dans sa résolution 67/248, l'Assemblée générale a décidé que le montant global de l'enveloppe des missions politiques spéciales, au chapitre 3 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, s'élèverait à 1 081,1 millions de dollars. Le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal considéré atteignait 1 115 864 400 dollars en avril 2015, mais il ne prenait pas en compte la totalité des crédits ouverts pour la MANUA et la MANUL. La résolution 69/264 de l'Assemblée générale précise qu'un montant de 1 130 400 000 dollars doit être inscrit au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 pour les missions politiques spéciales, mais le montant demandé est inférieur de 6 millions de dollars en raison de gains d'efficacité escomptés, en application de cette même résolution. Toutefois, les crédits demandés n'incluent pas

les ressources nécessaires pour le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, créé en mars 2015, date à laquelle l'Assemblée générale s'était déjà prononcée sur l'esquisse budgétaire.

- 3.97 Conformément aux procédures établies, ces ressources seront utilisées dans le respect des directives données par les organes délibérants, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale et à mesure que l'Assemblée et/ou le Conseil de sécurité créeront des missions ou renouvelleront le mandat de missions existantes. Lorsque le Comité consultatif aura examiné les propositions soumises et formulé ses recommandations, il appartiendra à l'Assemblée de décider s'il convient d'imputer les montants demandés sur le crédit de 1 124 400 000 dollars destiné aux missions politiques spéciales.
- 3.98 Une fois épuisé le montant prévu de 1 124 400 000 dollars, toutes les demandes de crédit supplémentaires continueront d'être traitées conformément aux dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.
- 3.99 La répartition des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales est indiquée dans le tableau 3.27.

Tableau 3.27 **Ressources nécessaires : missions politiques spéciales**

	<i>Ressources</i> (milliers de dollars É.-U.)		<i>Postes</i>	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	1 115 864,4	1 124 400,0	–	–
<b>Total</b>	<b>1 115 864,4</b>	<b>1 124 400,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

- 3.100 Le montant indiqué dans le tableau 3.27 correspond au crédit ouvert pour les missions politiques spéciales, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/264. L'augmentation résulte de l'effet net de : a) la différence de 8 535 600 dollars entre le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015, tel qu'estimé au mois d'avril 2015, et le montant des ressources que l'Assemblée générale a décidé d'allouer aux missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2016-2017 dans sa résolution 69/264, compte non tenu du fait que les crédits ouverts pour la MANUA et la MANUL ne couvraient pas toute la durée de l'exercice 2014-2015; b) la réduction de 6 millions de dollars qui résultera des gains d'efficacité escomptés en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

### C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 17 860 300 dollars*

- 3.101 Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a été créé en application de la résolution 48/213, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'assurer la coordination des activités entreprises par le système des Nations Unies pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et de mobiliser une assistance financière, technique et économique à cet effet, et de la résolution 49/88, dans laquelle l'Assemblée se félicitait de la nomination du Coordonnateur spécial. Celui-ci fait office de

personne référente des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, s'agissant notamment de ses aspects socioéconomiques et de l'aide au développement que le système des Nations Unies apporte à ce titre à la Jordanie, au Liban, à la Palestine et à la République arabe syrienne.

- 3.102 Il continuera à rechercher des moyens de soutenir le processus de paix au Moyen-Orient et à coordonner les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour répondre aux besoins du peuple palestinien en matière de développement et sur le plan humanitaire dans l'optique de l'existence d'un État palestinien. Il répondra aux demandes d'assistance formulées par les parties aux négociations, le Quatuor et les États Membres en ce qui concerne les aspects diplomatiques et socioéconomiques du processus de paix. En outre, dans le cadre de la contribution diplomatique de l'ONU aux pourparlers du Moyen-Orient et aux consultations connexes, le Coordonnateur spécial continuera d'établir et de présenter des recommandations relatives à des questions diplomatiques, juridiques, socioéconomiques et de sécurité, en coordination étroite avec les organismes et programmes compétents des Nations Unies. Il continuera de jouer un rôle de premier plan dans le cadre des mécanismes de coordination formels et informels et fournira des orientations et un appui en matière politique et humanitaire aux organismes et programmes des Nations Unies.
- 3.103 Au lendemain du conflit de Gaza (2014), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a intensifié ses activités en faveur de la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous l'autorité d'une instance légitime unique qui serait responsable de la gouvernance et de la reconstruction à Gaza. Le Bureau continuera de diriger l'action menée par l'ONU aux fins de l'instauration d'un cessez-le-feu durable à Gaza et de la levée des derniers bouclages, de telle sorte qu'il soit donné pleinement effet à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.
- 3.104 Le Bureau continue d'améliorer la coopération avec les missions et les organismes des Nations Unies actifs au plan régional, notamment l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et le Programme des Nations Unies pour le développement, pour tirer parti d'économies d'échelle, de marchés négociés, du partage d'installations et de services, des procédures établies et des comités communs.
- 3.105 S'agissant du programme, le Bureau du Coordonnateur spécial joue un rôle moteur dans la coordination des activités humanitaires et de développement entreprises par les 24 organismes et programmes des Nations Unies présents en Palestine et facilite la collaboration interorganisations. Il coordonne les réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, appuie les négociations menées par les différentes entités du système en ce qui concerne l'accès et les mouvements et participe activement aux travaux des groupes de travail sectoriels et thématiques, qu'il s'emploie à faire progresser. Au niveau régional, il a renforcé sa collaboration avec plusieurs missions et programmes et facilite la tenue de réunions régulières entre les opérations de soutien à la paix et les autres entités des Nations Unies présentes dans la région, dans le but d'intensifier et d'intégrer les activités de coordination, de partage des informations et d'analyse menées au Moyen-Orient, où la situation évolue rapidement.
- 3.106 Grâce à l'amélioration de la coordination et de l'appui assurés par le Bureau, les organismes des Nations Unies peuvent tirer efficacement parti de leurs compétences particulières, aussi les retombées des programmes qu'ils exécutent individuellement pour répondre aux besoins du Gouvernement de l'État de Palestine en matière de développement et sur le plan humanitaire n'en sont-elles que plus importantes.
- 3.107 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 7 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 3.28 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient sur la voie d'une paix globale, juste et durable

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Les participants s'engagent de nouveau à prendre des mesures parallèles sur la voie d'une paix durable.	Augmentation de la fréquence des négociations entre les parties au conflit, avec l'appui de l'ONU  [nombre de réunions organisées à l'initiative du Coordonnateur spécial ou avec sa participation]	Objectif	1 000	1 000	600
		Estimation		1 000	600
		Résultats effectifs			900
b) Des ressources sont mobilisées aux fins de l'amélioration de la situation humanitaire du peuple palestinien et de la satisfaction de ses besoins en matière de développement.	Maintien du niveau des ressources mobilisées pour améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien, compte tenu de ses besoins  (en millions de dollars des États-Unis)	Objectif	1 500	2 000	1 800
		Estimation		2 000	1 800
		Résultats effectifs			1 830
c) Une réponse coordonnée est apportée aux besoins de la population et des institutions palestiniennes en matière d'aide humanitaire et de développement.	Augmentation du nombre d'activités coordonnées qui sont exécutées par les organismes des Nations Unies au titre du cadre stratégique intégré, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de la procédure d'appel global  [nombre de programmes de pays exécutés conjointement par les organismes des Nations Unies]	Objectif	15	15	15
		Estimation		15	15
		Résultats effectifs			7
	[pourcentage des fonds demandés dans le cadre de la procédure d'appel global qui ont été obtenus]	Objectif	78	70	75
		Estimation		70	75
		Résultats effectifs			65

### Facteurs externes

3.108 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) l'État palestinien reste viable et toutes les parties ont la volonté politique de maintenir le cessez-le feu, de poursuivre le dialogue selon des modalités constructives et de coopérer avec le Bureau du Coordonnateur spécial et l'équipe de pays des Nations Unies; b) les États Membres apportent l'appui politique et financier nécessaire; c) la situation régionale en matière de sécurité est favorable; d) la situation politique et les conditions de sécurité à Gaza, après la guerre de juillet et août 2014, permettent l'exécution des programmes d'aide humanitaire et de développement.

### Produits

3.109 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

a) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

- i) Missions d'établissement des faits : contacts maintenus avec les gouvernements et leurs représentants accrédités dans la région (112); supervision de la mise en œuvre du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza (48); réunions du Coordonnateur spécial avec les parties et les autres interlocuteurs intéressés à l'appui des négociations portant sur un processus de paix (300); activités (réunions) d'information menées à l'intention des organisations non gouvernementales et de la société civile, des milieux universitaires et des laboratoires d'idées, selon les cas, sur le rôle de l'ONU dans le cadre du processus de paix et d'autres initiatives axées sur la recherche d'une solution politique en Palestine (200); élaboration d'orientations politiques à l'intention des organismes et bureaux des Nations Unies présents en Palestine après examen de leurs rapports officiels et d'autres publications, et tenue de réunions (400);
  - ii) Communiqués de presse, conférences de presse, réunions avec la presse et établissement et maintien de contacts avec les médias (48);
  - iii) Activités ou documentation techniques : assistance et conseils dispensés aux mécanismes de coordination des donateurs (25); comptes rendus à l'intention des partenaires arabes dans la région (48); comptes rendus à l'intention du Conseil de sécurité, selon que de besoin (24 sur une base régulière et 4 ponctuellement) (28); collecte et analyse d'éléments d'information spécialisée (112);
  - iv) Documentation destinée aux réunions interinstitutions : rapports trimestriels sur la situation économique en Palestine (8 sur deux ans);
- b) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire) : organisation régulière de réunions et de consultations avec les parties et les autres acteurs concernés (150).

3.110 La répartition des ressources nécessaires pour le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient est indiquée dans le tableau 3.29.

**Tableau 3.29 Ressources nécessaires : Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient**

	<i>Ressources</i> (milliers de dollars É.-U.)		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i> (avant actuali- sation des coûts)		<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>		
Budget ordinaire				
Postes	14 456,5	14 962,7	66	66
Autres objets de dépense	2 963,1	2 897,6	–	–
<b>Total</b>	<b>17 419,6</b>	<b>17 860,3</b>	<b>66</b>	<b>66</b>

3.111 Le montant de 14 962 700 dollars prévu au titre des postes permettra de financer 66 postes supplémentaires (1 SGA, 1 D-2, 5 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 13 SM, 5 AN et 29 AL). L'augmentation de 506 200 dollars s'explique par l'effet net des facteurs suivants : a) une augmentation de 564 000 dollars due au reclassement de six postes d'agent de protection rapprochée du Service de sécurité en postes du Service mobile; b) une réduction de 57 800 dollars due au déclassement d'un poste d'attaché de liaison de la classe P-5 à la classe P-4, en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

- 3.112 Le montant de 2 897 600 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes permettra de financer les autres dépenses de personnel, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les dépenses de représentation et celles qui concernent les fournitures et accessoires ainsi que le mobilier et le matériel. La diminution de 65 500 dollars correspond à la baisse des dépenses prévues au titre des voyages, compte tenu des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion et de nouvelles réductions des frais de fonctionnement que le Bureau prévoit conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

## **D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix**

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 937 300 dollars*

- 3.113 La Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont été créés par l'Assemblée générale (résolution 60/180) et le Conseil de sécurité [résolutions 1645 (2005) et 1646 (2005)]. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix apporte son concours à la Commission de consolidation de la paix sur le plan technique et assure le bon fonctionnement du Fonds pour la consolidation de la paix, par délégation du Secrétaire général.
- 3.114 La Commission de consolidation de la paix a pour principales fonctions de contribuer à mobiliser des ressources et à assurer un financement prévisible pour les premières activités de relèvement après un conflit et des investissements durables à moyen et à long terme; de faire en sorte que la communauté internationale ne relâche pas ses efforts à l'appui du relèvement; d'améliorer la coordination entre tous ceux qui ont un rôle à jouer, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, et d'élaborer des pratiques optimales.
- 3.115 Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continuera d'épauler la Commission de consolidation de la paix en établissant des rapports d'information analytiques et en dispensant des conseils pratiques à l'intention de la Commission et des présidents de ses formations, pour faciliter l'élaboration et l'ajustement d'instruments d'intervention de la Commission, ainsi que la planification et le suivi des activités, priorités et projets. Le Bureau continuera d'appuyer et de conseiller le Président de la Commission, ainsi que les différentes formations pays, en organisant des visites sur le terrain et communiquant des informations en retour; en préparant et en menant à bonne fin des débats thématiques, des activités de sensibilisation et des projets concrets de coopération de la Commission, de ses formations pays et du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Il veillera particulièrement à ce qu'un appui efficace soit fourni aux pays qui sortent d'un conflit et à aider la Commission à mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU.
- 3.116 Le Bureau continuera par ailleurs de promouvoir la collaboration entre les organismes compétents des Nations Unies, pour que l'appui apporté aux travaux de la Commission de consolidation de la paix soit renforcé. Il continuera aussi d'organiser des activités de formation, d'élaborer des outils et des lignes directrices et de fournir un appui technique aux efforts de consolidation de la paix dans les pays concernés et de faire progresser l'application des recommandations acceptées par les organes intergouvernementaux – notamment celles qui sont issues de l'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU – et réaffirmées depuis par le Secrétaire général dans ses rapports successifs sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Dans le cadre de l'appui fourni à la Commission, le Bureau veillera à ce que les organismes des Nations Unies adoptent une démarche plus cohérente dans les pays qui reçoivent une assistance de la Commission et qui bénéficient d'une aide du Fonds pour la consolidation de la paix.

- 3.117 Dans le cadre de son action visant à promouvoir une conception uniforme de la consolidation de la paix au sein de l'Organisation et à renforcer les synergies avec d'autres organismes des Nations Unies, le Bureau d'appui convoque des réunions du Groupe de haut niveau chargé des politiques de la consolidation de la paix, qui rassemble des représentants des départements, fonds et programmes ayant rang de sous-secrétaire général, ainsi que du Groupe de contact pour la consolidation de la paix, au niveau opérationnel. Il participe également aux travaux de divers comités interdépartementaux et comités créés par le Secrétaire général, tels que le Comité des politiques, et veille à ce que les composantes opérationnelles de l'ONU soient associées à ses travaux le cas échéant, et réciproquement.
- 3.118 Le Fonds contribue à la consolidation de la paix en ce qu'il permet le financement de projets conçus pour répondre aux menaces imminentes pesant sur le processus de paix, mettre en place ou renforcer les capacités nationales de promotion du règlement pacifique des conflits, stimuler la reprise économique et rétablir les services administratifs essentiels et la primauté du droit. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continuera d'examiner les projets proposés, de communiquer ses conclusions aux organismes compétents des Nations Unies et de formuler des recommandations relatives à l'allocation des fonds, qui seront soumises à l'approbation du Secrétaire général.
- 3.119 Le Bureau continuera de proposer de nouveaux axes de réflexion en matière de consolidation de la paix, afin de renforcer l'efficacité des travaux de la Commission de consolidation de la paix et des organisations du système des Nations Unies dans les pays qui sortent d'un conflit, en s'appuyant sur les recommandations issues de l'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix. Au moment de l'établissement du présent rapport, six pays restaient inscrits à l'ordre du jour de la Commission, dont deux connaissaient ou s'apprêtaient à connaître une transformation notable s'agissant de l'ampleur et de la nature de la présence des Nations Unies, et deux autres faisaient face à des difficultés de taille pour maintenir la paix et la sécurité sur leur territoire. Par ailleurs, la consolidation de la paix est toujours considérée et s'impose progressivement comme un important domaine d'intervention de l'Organisation sur le terrain, qui nécessite qu'on s'emploie davantage à rendre l'action menée à ce titre plus cohérente et à réfléchir aux enseignements de l'expérience, sachant que le Secrétaire général est tenu d'établir systématiquement des rapports de situation sur la consolidation de la paix au lendemain des conflits, l'accent devant y être mis sur les retombées concrètes et sur le contexte national.
- 3.120 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 8 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

**Tableau 3.30 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

<i>Objectif de l'Organisation : Renforcer la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit</i>					
<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Appui aux pays sortant d'un conflit dans le cadre du bon fonctionnement de la Commission de consolidation de la paix	Nombre de notes de synthèse, de documents de référence et d'initiatives ou de documents stratégiques destinés à conseiller la Commission de consolidation de la paix dans ses travaux qui ont été	Objectif	288	227	266
		Estimation		227	266
		Résultats effectifs			196

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	présentés dans les délais impartis et dans le respect des normes de qualité les plus élevées				
	Nombre de rapports et de notes officiels établis dans le cadre des préparatifs ou à titre de comptes rendus de la session annuelle de la Commission de consolidation de la paix, des réunions que celle-ci consacre à un pays donné et des réunions du Comité d'organisation	Objectif	48	48	48
		Estimation		32	48
		Résultats effectifs			42
	Nombre d'échanges facilités par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix entre les représentants de la Commission de consolidation de la paix et les entités compétentes des Nations Unies, les représentants des acteurs politiques au niveau des ambassades ou des capitales, les donateurs bilatéraux, les institutions donatrices multilatérales (institutions financières internationales) et les organisations régionales	Objectif	576	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	Pourcentage de recommandations issues de l'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et concernant l'appui du Bureau à la Commission de consolidation de la paix qui ont été appliquées par le Bureau	Objectif	75	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
b) Efficacité dans la mobilisation de ressources destinées au Fonds pour la consolidation de la paix et dans l'affectation de ces ressources en vue d'empêcher la reprise du conflit	Objectif annuel d'annonces de contributions au Fonds pour la consolidation de la paix (100 millions de dollars) atteint [pourcentage de l'objectif atteint]	Objectif	100	100	100
		Estimation		80	100
		Résultats effectifs			61
	Allocation dans l'année qui suit de la totalité des fonds mobilisés [pourcentage]	Objectif	100	–	–
		Estimation		149	–
		Résultats effectifs			138
	Pourcentage total des décisions de financement prises par le Comité d'évaluation du Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans les quatre semaines suivant la demande	Objectif	100	100	–
		Estimation		95	100
		Résultats effectifs			–

**Titre II Affaires politiques**

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
	Maintien du pourcentage des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix qui sont allouées aux pays dont s'occupe la Commission de consolidation de la paix	Objectif Estimation Résultats effectifs	50 55	– 55	– – 51
c) Amélioration de l'efficacité de l'appui fourni par les organismes des Nations Unies aux activités nationales de consolidation de la paix	Augmentation du nombre de nouvelles politiques et de notes d'orientation formelles approuvées par le Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix	Objectif Estimation Résultats effectifs	6	4 4	– 2 –

**Facteurs externes**

3.121 Le Bureau devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les dispositions prioritaires des engagements conclus entre la Commission de consolidation de la paix et les pays qui figurent à son programme de travail sont appliquées sans tarder; b) les pays disposent de solides capacités d'action et d'exécution; c) des structures locales et nationales légitimes sont mises en place et reçoivent l'appui voulu, et les acteurs locaux participent à la consolidation de la paix; d) les donateurs font des contributions suffisantes au Fonds pour la consolidation de la paix.

**Produits**

3.122 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Assemblée générale : rapports annuels sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix (2); rapports du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (2);
- b) Commission de consolidation de la paix : services fonctionnels pour les réunions : réunions du Comité d'organisation (20); réunions consacrées à un pays en particulier (78); réunions des présidents de groupe (8); réunions du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience (6).

3.123 La répartition des ressources nécessaires pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix est indiquée dans le tableau 3.31.

Tableau 3.31 **Ressources nécessaires : Bureau d'appui à la consolidation de la paix**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	5 031,2	5 031,2	14	14
Autres objets de dépense	964,6	906,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>5 995,8</b>	<b>5 937,3</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Ressources extrabudgétaires	4 726,6	4 793,9	8	8
<b>Total</b>	<b>10 722,4</b>	<b>10 731,2</b>	<b>22</b>	<b>22</b>

- 3.124 Le montant de 5 031 200 dollars indiqué à la rubrique Postes permettra de reconduire 14 postes [1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et 3 G(AC)]. Le montant de 906 100 dollars indiqué à la rubrique des autres objets de dépense couvrira les autres dépenses de personnel, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement ainsi que les dépenses afférentes aux fournitures et accessoires. La réduction proposée au titre des objets de dépense autres que les postes (58 500 dollars) s'explique par la baisse des dépenses relatives aux voyages, qui tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion et de nouvelles réductions au titre des autres dépenses de personnel, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 3.125 Le Bureau d'appui conservera le même organigramme : Bureau du Sous-Secrétaire général; Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix; Service de planification des politiques; Service du financement des activités de consolidation de la paix.
- 3.126 Les ressources inscrites au budget ordinaire au titre du Bureau seront complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 4 793 900 dollars. Mobilisées pour l'appui au programme au titre du Fonds pour la consolidation de la paix, celles-ci serviront à couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel afférents aux postes reconduits, ainsi que d'autres objets de dépense, notamment les frais généraux de fonctionnement.
- 3.127 Pour compléter les effectifs qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire, huit postes [1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)] seront financés par des ressources extrabudgétaires. En outre, il est envisagé que des fonctionnaires soient détachés à titre gracieux par d'autres organismes des Nations Unies pour occuper deux postes P-2 d'expert associé et quatre postes P-5. Enfin, il est proposé de financer tous les postes du Service du financement des activités de consolidation de la paix par des ressources extrabudgétaires, en ayant recours aux crédits ouverts au titre des frais généraux du Fonds pour la consolidation de la paix, compte tenu du lien direct qui existe entre le Service et le Fonds, certaines attributions du Service intéressant le Fonds.

## **E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 038 300 dollars*

- 3.128 Le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé a été créé par l'Assemblée générale pour consigner sous forme documentaire les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Conformément aux dispositions de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée, un bureau d'enregistrement des dommages, chargé d'établir et de tenir le Registre, a été créé comme organe subsidiaire de l'Assemblée, placé sous l'autorité

administrative du Secrétaire général et installé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Vienne.

- 3.129 Pour enregistrer progressivement les dommages allégués et mieux informer les personnes physiques et morales palestiniennes concernées des possibilités et des conditions de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages, il faut : a) mener des activités de sensibilisation dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est; b) susciter les demandes d'enregistrement de dommages, notamment en distribuant des formulaires de demande aux éventuels plaignants et en aidant ceux-ci à les remplir, en collectant ces formulaires et en les transmettant au Bureau d'enregistrement des dommages, à Vienne; c) traiter les demandes recueillies en vue de leur présentation au Conseil du Bureau d'enregistrement des dommages; d) examiner les demandes et inscrire au Registre des dommages celles que le Conseil retient suivant les critères établis.
- 3.130 Le Bureau d'enregistrement des dommages demeurera en activité tant que les enregistrements ne sont pas terminés. L'établissement du Registre est une activité à caractère continu qui prendra probablement plusieurs années, parce que les demandes d'inscription de dommages pourraient se compter par milliers et que la poursuite de la construction du mur pourrait donner lieu à de nouvelles demandes. Le Registre se présentera sous forme imprimée et sous forme électronique, et les deux versions seront conservées par le Bureau.
- 3.131 Le Bureau sera chargé d'administrer un programme de sensibilisation destiné à informer le public palestinien des possibilités de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages et des conditions à remplir. Pour ce faire, il recrutera localement et formera des agents chargés d'aider les demandeurs à remplir les formulaires pour l'inscription des dommages, de recueillir ces demandes et de lui les faire parvenir, avec les justificatifs, pour traitement et examen conformément aux critères objectifs définis dans le règlement intérieur du Registre. Il sera en outre chargé de gérer les archives du , dans sa version imprimée comme dans sa version électronique.
- 3.132 Les activités de fond et les opérations du Bureau d'enregistrement des dommages, y compris la campagne de sensibilisation visant les habitants de Cisjordanie et ceux de Jérusalem-Est et de son pourtour, et les activités d'enregistrement et de traitement des demandes devraient encore s'intensifier durant l'exercice 2016-2017, sous réserve que toutes les parties intéressées fassent preuve d'une volonté politique et d'un esprit de coopération et que l'évolution générale des conditions de sécurité n'entrave pas l'exécution des produits du programme.
- 3.133 Le Bureau d'enregistrement des dommages a continué de tout faire pour simplifier et rationaliser l'exécution de son mandat, afin d'accélérer le traitement des demandes et de réduire l'écart entre le nombre des demandes recueillies et celui des demandes examinées. À cet effet, il a rationalisé ses modalités de fonctionnement et continué de développer ses applications informatiques.
- 3.134 Le Bureau d'enregistrement des dommages coopère étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), qui est le principal prestataire de services concernant la logistique, les ressources humaines et la gestion financière, dans le cadre de l'exécution des projets de sensibilisation et de collecte des demandes financés par des ressources extrabudgétaires. Il coopère aussi de façon constructive avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, le Département des affaires politiques, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Cette coopération prend la forme de conseils politiques, d'activités de mise en commun de l'information et d'un appui opérationnel.
- 3.135 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 9 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 3.32 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif de l'Organisation* : Créer et tenir à jour un registre des dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, en application de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Enregistrement progressif des plaintes	Augmentation du nombre de demandes reçues	Objectif	8 000	15 000	15 000
		Estimation		10 000	15 000
		Résultats effectifs			17 000
	Augmentation du nombre de demandes traitées par le Bureau d'enregistrement des dommages	Objectif	8 000	5 000	3 000
		Estimation		8 000	4 000
		Résultats effectifs			7 778
	Augmentation du nombre de plaintes traitées par le Bureau d'enregistrement des dommages qui ont été examinées et enregistrées par le Conseil du Registre	Objectif	8 000	5 000	3 000
		Estimation		8 000	4 000
		Résultats effectifs			7 778
b) Amélioration de l'information des personnes physiques ou morales palestiniennes concernées sur les possibilités de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages et les conditions à remplir	Accroissement du nombre de personnes physiques et morales concernées qui sont informées des possibilités de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages et des conditions à remplir	Objectif	80 000	250 000	200 000
		Estimation		320 000	200 000
		Résultats effectifs			332 000
	[nombre de collectivités et de municipalités visées par la campagne de sensibilisation]	Objectif	19	60	90
		Estimation		64	55
		Résultats effectifs			91

### Facteurs externes

- 3.136 Le Bureau d'enregistrement des dommages devrait atteindre les objectifs fixés et parvenir aux réalisations escomptées si : a) toutes les parties intéressées font preuve de volonté politique et d'un esprit de coopération, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution ES-10/17; b) des ressources extrabudgétaires sont disponibles pour financer les travaux de l'équipe sur place; c) l'évolution générale des conditions de sécurité en Cisjordanie et dans la région ne nuit pas à la stabilité et n'empêche pas le Bureau d'exécuter son mandat.

### Produits

- 3.137 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Assemblée générale : documentation destinée aux organes délibérants : rapport annuel du Conseil du Bureau d'enregistrement à l'Assemblée (2);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Activités techniques : rapports périodiques au Secrétaire général (4); distribution et collecte régulières de formulaires de réclamation (8 000); traitement régulier des demandes par le Bureau d'enregistrement des dommages (8 000); examen périodique par le Conseil du Bureau d'enregistrement des dommages et inscription de demandes au Registre des dommages (8 000); tenue des dossiers se rapportant aux demandes approuvées par le Conseil (20 000);
  - ii) Ressources audiovisuelles : programme de sensibilisation destiné à informer les personnes physiques et morales palestiniennes des possibilités et des conditions de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages (1).

3.138 La répartition des ressources prévues pour le Bureau d'enregistrement des dommages est indiquée dans le tableau 3.33.

Tableau 3.33 **Ressources nécessaires : Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé**

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i> <i>(avant actuali-</i> <i>sation des coûts)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
Budget ordinaire				
Postes	5 061,2	5 061,2	19	19
Autres objets de dépense	1 031,1	977,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>6 092,3</b>	<b>6 038,3</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
Ressources extrabudgétaires	2 684,4	2 452,2	13	13
<b>Total</b>	<b>8 776,7</b>	<b>8 490,5</b>	<b>32</b>	<b>32</b>

3.139 Le montant de 5 061 200 dollars permettra de reconduire 19 postes [1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 9 G(AC)]. Les ressources prévues à la rubrique Autres objets de dépense (977 100 dollars) couvriraient les autres dépenses de personnel, les services de consultants pour lesquels il n'y a pas d'équivalent en interne, les voyages du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, ainsi que les achats de fournitures, d'accessoires, de mobilier et de matériel. La diminution de 54 000 dollars correspond à des réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, en particulier une réduction au titre des voyages du personnel du fait de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.

3.140 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 452 200 dollars compléteraient les ressources prévues au budget ordinaire pour couvrir l'exécution des activités opérationnelles (y compris le programme de sensibilisation, la collecte des demandes d'enregistrement des dommages et la fourniture d'une aide technique pour remplir les formulaires de demande), qui ne sont pas financées au moyen du budget ordinaire. La réduction s'explique par le fait que le nombre de demandes d'enregistrement devrait diminuer, de même que les dépenses logistiques.

## F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 975 900 dollars*

- 3.141 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a rassemblé l'ancien Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba, l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine et l'Équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, ainsi que des éléments d'appui du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Il a été créé le 1<sup>er</sup> juillet 2010 en application de la résolution 64/288 de l'Assemblée générale. Comme convenu avec l'Union africaine, le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination partage les locaux du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et reçoit de ce dernier un appui administratif et logistique. Toutefois, les activités de fond du Mécanisme ne sont pas rattachées au Bureau, car le Mécanisme est une entité hybride relevant à la fois de l'Union africaine et de l'ONU, alors que le Bureau relève uniquement de l'ONU.
- 3.142 Le Bureau a pour principaux objectifs : a) de renforcer encore le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité; b) de nouer un partenariat avec l'Union africaine afin de renforcer la capacité de trouver ensemble des solutions aux problèmes qui se posent dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique. Il vise à améliorer la coopération à l'échelon régional, principalement avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales de toute l'Afrique. Il s'emploie à promouvoir une communauté de vues entre l'ONU et l'Union africaine sur les causes et les facteurs des conflits actuels ou potentiels afin que les deux institutions puissent mettre au point des initiatives communes visant à prévenir, gérer et régler les conflits. Il collabore étroitement avec les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies sur le continent et, ce faisant, améliore les relations entre l'Organisation et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il contribue également aux initiatives de bons offices de l'ONU en Afrique australe et en Afrique de l'Est, en coordination avec l'Union africaine et les différentes organisations sous-régionales. Le Bureau s'attache avec l'Union africaine à concevoir et mettre en œuvre des démarches communes visant à prévenir et régler les conflits en Afrique et à intensifier la coopération entre l'Union africaine et les missions des Nations Unies déployées en Afrique.
- 3.143 Le Bureau s'emploie en outre à consolider le partenariat avec l'Union africaine en ce qui concerne la planification et la gestion des opérations de paix et à renforcer les capacités institutionnelles afin de faciliter la coopération dans le cadre d'initiatives axées sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits.
- 3.144 Dans le cadre de son partenariat avec l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Bureau coordonne ses travaux avec ceux de l'ensemble des acteurs des Nations Unies, en particulier ceux faisant partie du Groupe thématique paix et sécurité du programme décennal de renforcement des capacités, et assure la liaison et la coordination avec d'autres groupes thématiques. Enfin, il participe aux mécanismes de coordination des donateurs et des autres partenaires, basés à Addis-Abeba.

### Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

- 3.145 Le Bureau continuera de renforcer le partenariat avec l'Union africaine dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité qu'il a conclu en mars 2014 avec le Département paix et sécurité de l'Union africaine. Les plans d'action qui accompagnent le Cadre mettent l'accent sur les objectifs stratégiques suivants : renforcement des dispositifs d'alerte précoce et des moyens analytiques des opérations de paix en cours; planification et gestion des opérations de paix; amélioration des

mécanismes permettant d'examiner des questions d'intérêt commun aux niveaux stratégiques et techniques, y compris dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe de haut niveau, des réunions annuelles entre homologues et des réunions annuelles des membres du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; appui à la mobilisation de ressources destinées aux opérations de l'Union africaine.

- 3.146 Dans le cadre de l'appui au dialogue avec la Commission de l'Union africaine et avec les communautés économiques régionales sur les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique, le Bureau coopère avec le secrétariat du Conseil de paix et de sécurité et le Groupe des Sages de l'Union africaine dans les domaines de la prévention des conflits et des questions électorales. Il coordonne aussi ses activités avec les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies opérant en Afrique. Dans le contexte du développement de la Force africaine en attente, le Bureau collabore avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.
- 3.147 Ayant repris le mandat de l'équipe de planification des Nations Unies pour l'AMISOM, qui consiste à fournir des conseils techniques et spécialisés à l'Union africaine aux fins de la planification et du déploiement de l'AMISOM, le Bureau entretient des relations étroites avec le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et d'autres parties prenantes, afin de veiller à ce que l'appui à la planification et les conseils fournis à l'AMISOM soient cohérents, exhaustifs et bien coordonnés.
- 3.148 Outre les activités de liaison qu'il mène avec l'Union africaine en général dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Bureau est devenu un pôle régional en ce qui concerne les activités menées par l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité dans la corne de l'Afrique, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. En 2013, le Secrétaire général a donné pour mandat à son Représentant spécial auprès de l'Union africaine et chef du Bureau de proposer ses bons offices aux pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Le Bureau intervient lorsque des tensions se font jour ou que des conflits éclatent dans les endroits de ces régions qui ne sont pas couverts par des opérations de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales.

### **Partenariats**

- 3.149 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine coordonne l'appui fourni par l'ONU à l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Soucieux que les efforts de l'ONU soient efficaces et ne se recoupent pas, il coordonne ses activités avec toutes les entités des Nations Unies dans le cadre du Groupe thématique paix et sécurité du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Le Mécanisme veille à la coordination étroite des activités de l'ONU et de l'Union africaine dans le cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Afrique, qui s'achève en 2016. Les partenaires dans le domaine de la paix et de la sécurité englobent le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département des affaires politiques, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Organisation mondiale de la Santé; le Bureau copréside le Groupe thématique paix et sécurité avec les entités compétentes de l'Union africaine.

- 3.150 Dans le cadre du partenariat qu'il a noué avec l'Union africaine afin de veiller à ce que l'ONU apporte un appui coordonné et efficace, le Bureau collabore avec d'autres groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Il s'associe aux travaux d'autres groupes et sous-groupes thématiques, y compris le Groupe thématique mobilisation et communication (présidé par le Bureau du Représentant spécial pour l'Afrique) et le Groupe thématique gouvernance (PNUD) et copréside le Sous-groupe thématique démocratie et élections avec son homologue de l'Union africaine et le Groupe thématique mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida (UNICEF).
- 3.151 Le Bureau entretient également des relations bilatérales constructives avec les partenaires internationaux, y compris les membres permanents du Conseil de sécurité, l'Union européenne et la troïka du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (à savoir le président en exercice, l'ancien président et le futur président). Il participe aussi à d'autres mécanismes opérant à Addis-Abeba, tels que le Groupe des partenaires de l'Union africaine, afin de faciliter une mise en commun de l'information aussi large que possible, des activités de planification conjointe et un appui coordonné à l'Union africaine sur les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique. Le Bureau assure également la liaison avec des partenaires extérieurs et les parties prenantes intéressées en fournissant des conseils techniques et spécialisés aux fins de la planification et du déploiement de l'AMISOM et d'autres opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, notamment dans le cadre de réunions avec les pays qui fournissent ou pourraient fournir des contingents ou des effectifs de police, des donateurs et différents interlocuteurs.
- 3.152 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 10 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 3.34 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Consolider le partenariat stratégique de l'ONU avec l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, notamment en renforçant les moyens de relever conjointement les défis posés à la paix et à la sécurité en Afrique

**Réalisations escomptées du Secrétariat**

**Indicateurs de succès**

a) Renforcement de la coopération et de la coordination entre l'ONU et l'Union africaine à tous les stades du cycle des conflits, soit depuis les premiers signes de conflit potentiel et la planification de l'action en faveur de la prévention des conflits jusqu'aux interventions communes et solidaires en cas de conflit

a) i) Le nombre d'initiatives communes ONU-Union africaine, telles que des missions d'évaluation, des rapports et des plans stratégiques, augmente.

*Mesure des résultats*

2012-2013 (résultats effectifs) : établissement du plan de travail du Groupe des Sages; participation aux réunions mensuelles du Groupes des partenaires de l'Union africaine; établissement de la version finale des directives conjointes ONU-Union africaine relatives à la médiation et approbation de celles-ci par l'Union africaine; établissement d'une stratégie africaine de réforme du secteur de la sécurité; élaboration de la stratégie

africaine de désarmement, démobilisation et réintégration

2014-2015 (estimation) : établissement du secrétariat du Groupe des Sages et mise en œuvre des plans de travail pour 2014 et 2015; coprésidence du Groupe thématique paix et sécurité par l'Union africaine et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine; participation aux réunions du Groupe des partenaires de l'Union africaine et à celles du Groupe thématique; approbation par l'ONU des directives conjointes ONU-Union africaine relatives à la médiation et mise en œuvre de celles-ci; adoption de la stratégie africaine de réforme du secteur de la sécurité par les chefs d'État de l'Union africaine; adoption de la stratégie africaine de désarmement, démobilisation et réintégration par les chefs d'État de l'Union africaine

2016-2017 (objectif) : mise en œuvre des plans de travail du Groupe des Sages pour 2014 et 2015; coprésidence du Groupe thématique paix et sécurité par l'Union africaine et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine; tenue de deux réunions annuelles de l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité aux fins de l'examen des questions stratégiques d'intérêt commun; réunions mensuelles du Groupe des partenaires de l'Union africaine; mise en œuvre et prise en mains au niveau national de la stratégie africaine de réforme du secteur de la sécurité; mise en œuvre et prise en mains aux niveaux régional et national de la stratégie africaine de désarmement, démobilisation et réintégration

ii) Toutes les opérations d'appui à la paix pilotées par l'Union africaine sont en mesure de s'acquitter de l'ensemble des tâches qui leur sont assignées.

*Mesure des résultats*

2012-2013 (résultats effectifs) : approbation par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU du concept stratégique conjoint Union africaine-ONU pour les futures missions en Somalie; établissement et mise en œuvre des concepts opérationnels stratégiques militaires, des concepts opérationnels révisés pour la police, des plans de soutien logistique à la mission et des ordres d'opérations pour l'AMISOM; établissement à Bangui, et dotation en effectifs, de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, et établissement et déploiement du quartier général de la Force régionale d'intervention à Yambio (Soudan du Sud)

2014-2015 (estimation) : mise en œuvre du concept stratégique Union africaine-ONU concernant l'AMISOM; établissement et mise en œuvre des concepts opérationnels stratégiques militaires, des concepts opérationnels révisés pour la police, des plans de soutien logistique à la mission et des ordres d'opérations pour l'AMISOM; renforcement de la capacité de l'Initiative de coopération régionale de contrer l'Armée de résistance du Seigneur et de protéger les civils grâce à la collaboration entre les pays fournisseurs de contingents et les organismes des Nations Unies

2016-2017 (objectif) : liquidation de l'AMISOM et prise de contrôle totale du territoire somalien par le Gouvernement fédéral de transition; renforcement de la capacité de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur d'atteindre ses objectifs militaires et autres

iii) Le plan d'action sur les besoins et priorités de renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est mis en œuvre dans les délais convenus.

*Mesure des résultats*

2012-2013 (résultats effectifs) : non disponible

2014-2015 (estimation) : adoption du cadre conjoint Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine-Département paix et sécurité de l'Union africaine relatif à l'amélioration du partenariat dans le domaine de la paix et de la sécurité et établissement, adoption et mise en œuvre des plans de travail connexes; établissement, adoption et mise en œuvre du plan de travail Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine-Département paix et sécurité de l'Union africaine concernant la paix, la sécurité, la démocratie et la gouvernance

2016-2017 (objectif) : élargissement aux partenaires de l'ONU et de l'Union africaine du cadre conjoint relatif à l'amélioration du partenariat dans le domaine de la paix et de la sécurité; actualisation et mise en œuvre du plan de travail Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine-Département paix et sécurité de l'Union africaine concernant la paix, la sécurité, la démocratie et la gouvernance

b) Renforcement des mécanismes d'atténuation des conflits en Afrique australe et en Afrique de l'Est, en coordination avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales

b) Une réponse efficace est apportée aux demandes d'aide adressées par le Siège de l'ONU aux fins de l'élaboration et de la conduite d'initiatives de bons offices dans toutes les régions d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est.

*Mesure des résultats*

2012-2013 (résultats effectifs) : non disponible

2014-2015 (estimation) : visites bisannuelles dans chacune des régions aux fins de l'analyse des conflits et d'interventions précoces; incorporation dans les notes de synthèse du Siège de l'ONU des avis de l'Union africaine et des communautés économiques régionales relatives à des questions majeures

2016-2017 (estimation) : visites bisannuelles dans chacune des régions aux fins de l'analyse des conflits et d'interventions précoces; incorporation dans les notes de

### Produits

3.153 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Coprésidence de trois réunions du Groupe thématique paix et sécurité et de quatre réunions des sous-groupes, et fourniture de conseils et d'orientations, s'il y a lieu;
- b) Appui aux réunions du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, y compris la convocation des réunions du Groupe thématique paix et sécurité;
- c) Appui à la réunion annuelle du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine;
- d) Appui aux réunions mensuelles du Groupe des partenaires de l'Union africaine et aux réunions mensuelles de coordination tenues au niveau des ambassadeurs;
- e) Appui quotidien à l'Union africaine dans le cadre d'activités de médiation, de bons offices et de missions de prévention des conflits, et appui à la gestion coordonnée des bases de données du Service de la démocratie et de l'assistance électorale de l'Union africaine;
- f) Quatre séminaires et ateliers sur les programmes de l'Union africaine relatifs à la médiation, aux élections et aux frontières;
- g) Quatre réunions des équipes chargées par l'Union africaine et l'ONU de faire un tour d'horizon prospectif aux fins de l'alerte précoce et de la mise en commun de l'information relative aux mesures prises par l'ONU dans le domaine de la diplomatie préventive;
- h) Aide à l'organisation de 2 réunions de l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité;
- i) Six exposés et rapports analytiques au Siège de l'ONU et au Conseil de sécurité de l'ONU relatifs à la paix et à la sécurité en Afrique;
- j) En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, fourniture continue d'informations et de conseils sur l'élaboration et l'harmonisation, au niveau régional, de l'architecture africaine de paix et de sécurité et sur la Force africaine en attente aux communautés économiques régionales et aux mécanismes de coordination régionale en faisant la demande;
- k) Fourniture continue de conseils relatifs, entre autres, aux pratiques de référence de l'ONU et aux enseignements tirés de son expérience, en vue de la préparation d'ateliers consacrés à l'élaboration du concept et des stratégies applicables à la Force africaine en attente;
- l) Appui continu au renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de promotion de normes de formation communes à cette organisation et aux communautés économiques régionales;
- m) Fourniture de conseils et d'avis techniques quotidiens à l'Union africaine dans des domaines liés à la planification, à la gestion et au fonctionnement de l'AMISOM et d'autres opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine;

- n) Apports de fond à l'élaboration de la stratégie de l'Union africaine aux fins de la réforme du secteur de la sécurité et appui administratif à deux initiatives nationales dans ce domaine;
- o) Appui à deux stages de formation des responsables de mission organisés par l'Union africaine, et à d'autres stages, sur demande;
- p) Six réunions aux fins de l'examen des plans de travail qui traduisent sur le plan opérationnel le cadre conjoint Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine-Département paix et sécurité de l'Union africaine relatif à l'amélioration du partenariat dans le domaine de la paix et la sécurité et le plan de travail Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine-Département paix et sécurité de l'Union africaine concernant la paix, la sécurité, la démocratie et la gouvernance.

**Facteurs externes**

- 3.54 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les partenaires de maintien de la paix offrent l'appui voulu; b) les États Membres de l'ONU et de l'Union africaine continuent de faire preuve de la volonté politique et de la détermination requises pour promouvoir la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité; c) les chefs d'État africains acceptent de restructurer la Commission.
- 3.55 La répartition des ressources pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est indiquée dans le tableau 3.35 ci-après.

Tableau 3.35 **Ressources nécessaires**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	1 862,9	1 929,8	6	6
Autres objets de dépense	47,9	46,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 910,8</b>	<b>1 975,9</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	14 505,4	14 199,0	54	54
<b>Total</b>	<b>16 416,2</b>	<b>16 174,9</b>	<b>60</b>	<b>60</b>

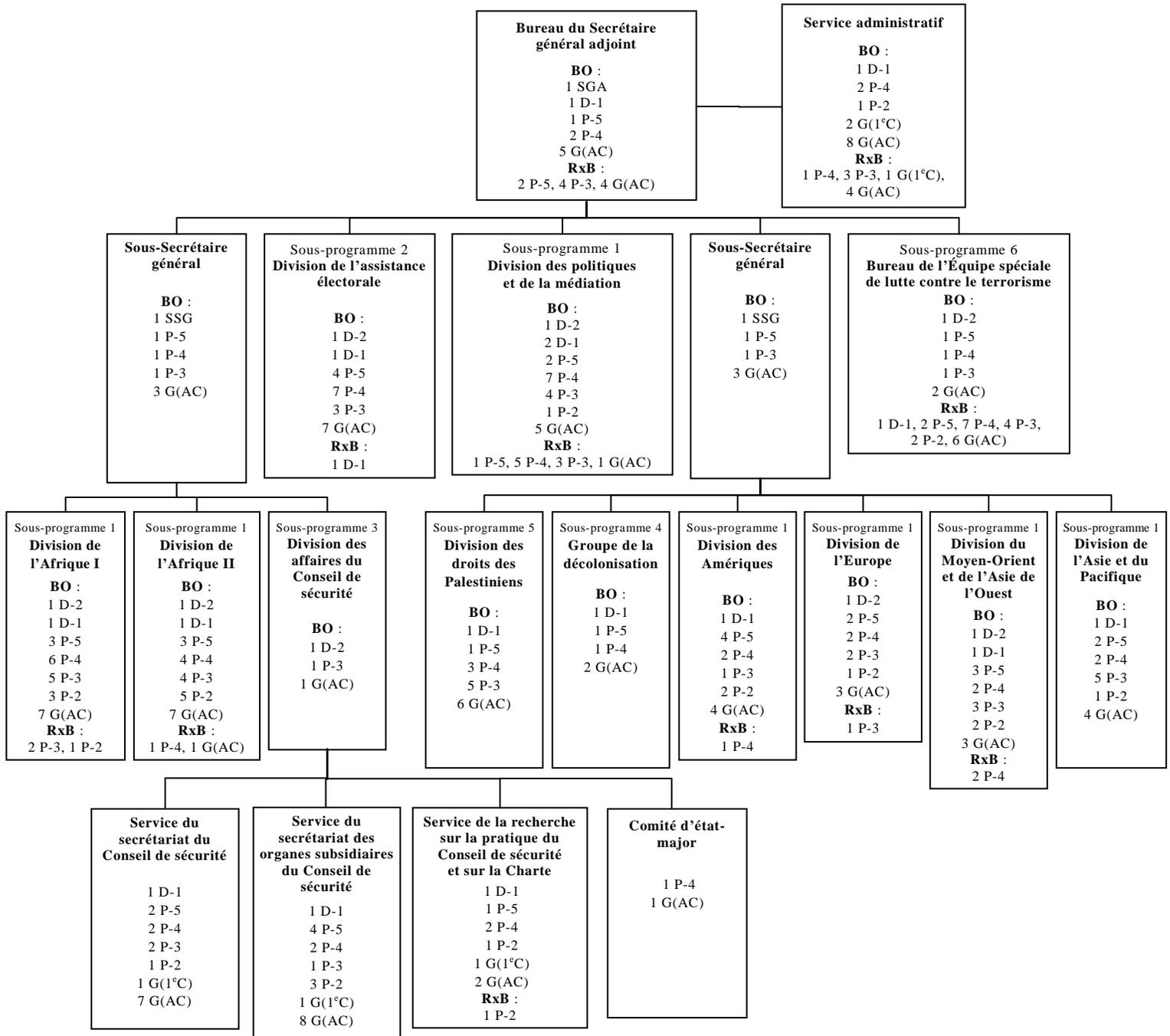
- 3.156 Le montant de 1 929 800 dollars demandé au titre des postes servirait à financer six postes (1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 2 AL), tandis que le montant de 46 100 dollars couvrirait les dépenses autres que les postes, telles que les frais de voyage du personnel, les frais généraux de fonctionnement et les fournitures et accessoires. L'augmentation de 66 900 dollars au titre des postes s'explique par le reclassement du poste de Chef de Bureau de sorte que son titulaire ait le rang de Secrétaire général adjoint et non plus de Sous-Secrétaire général. Au fil des ans, les questions relatives à la paix et à la sécurité sur lesquelles l'ONU et l'Union africaine ont travaillé sont devenues plus nombreuses et plus complexes. Il est donc indispensable de renforcer sans tarder le partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU. L'Union africaine et d'autres grands partenaires estiment que le Bureau est un interlocuteur digne de confiance et appuient son renforcement de sorte qu'il puisse examiner et coordonner à leur côté la stratégie et l'action sur les questions touchant la paix et la sécurité en

Afrique, notamment celles, nombreuses, qui concernent diverses sous-régions. Il est également devenu nécessaire de remédier à l'anomalie que constituent le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, tous deux dirigés par des Secrétaires généraux adjoints, alors que le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine a rang de Sous-Secrétaire général seulement. À cet égard, le Secrétaire général a nommé le Chef du Bureau des Nations Unies et Représentant spécial pour la paix et la sécurité auprès de l'Union africaine au rang de Secrétaire général adjoint et lui a demandé de poursuivre ses fonctions d'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud et de proposer ses missions de bons offices en Afrique de l'Est et en Afrique australe, également au rang de Secrétaire général adjoint. Il est donc proposé de reclasser le poste du Représentant spécial du Secrétaire général pour la paix et la sécurité auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations auprès de l'Union africaine de sorte que son titulaire ait rang de Secrétaire général adjoint et non pas seulement de Sous-Secrétaire général. L'augmentation qui résulterait du reclassement de poste (66 900 dollars) est intégralement compensée par une réduction correspondant à la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) à la Division des affaires politiques au titre du sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité).

- 3.157 La réduction de 1 800 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes correspond à la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.
- 3.158 Durant l'exercice 2016-2017, des ressources d'un montant estimatif de 14 199 000 dollars, dont 54 postes, provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix s'ajouteront aux ressources prévues au budget ordinaire afin que le programme de travail du Bureau puisse être mené à bien. La réduction de 306 400 dollars s'explique par la diminution des dépenses au titre des rubriques Installations et infrastructures et Fournitures et matériel du fait de l'installation du Bureau dans les locaux de la Commission économique pour l'Afrique.

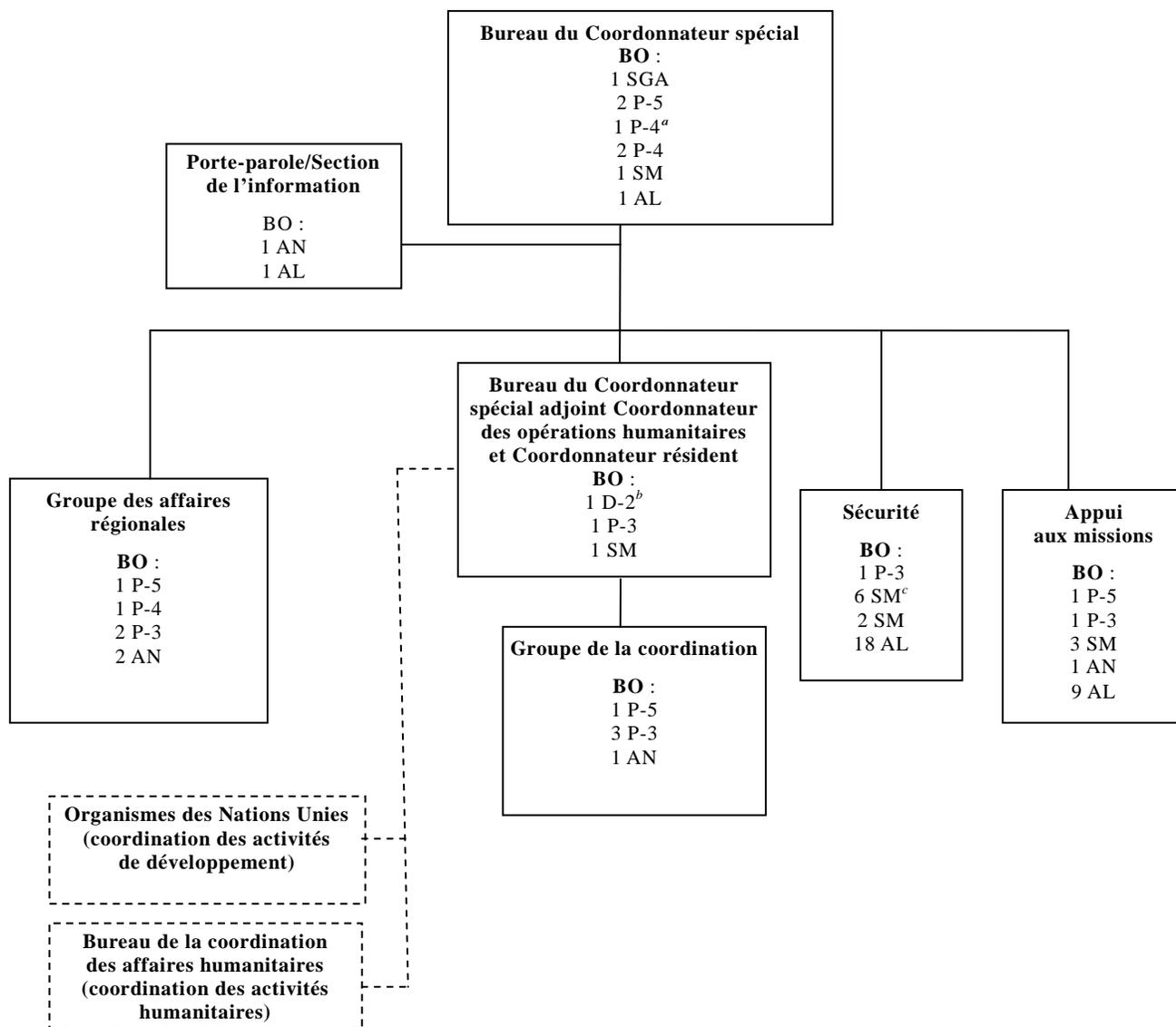
Annexe I

**Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017**  
**Département des affaires politiques**



*Abréviations* : BO = postes financés au moyen du budget ordinaire; SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; G(1°C) = agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe); agent des services généraux (Autres classes).

## Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient



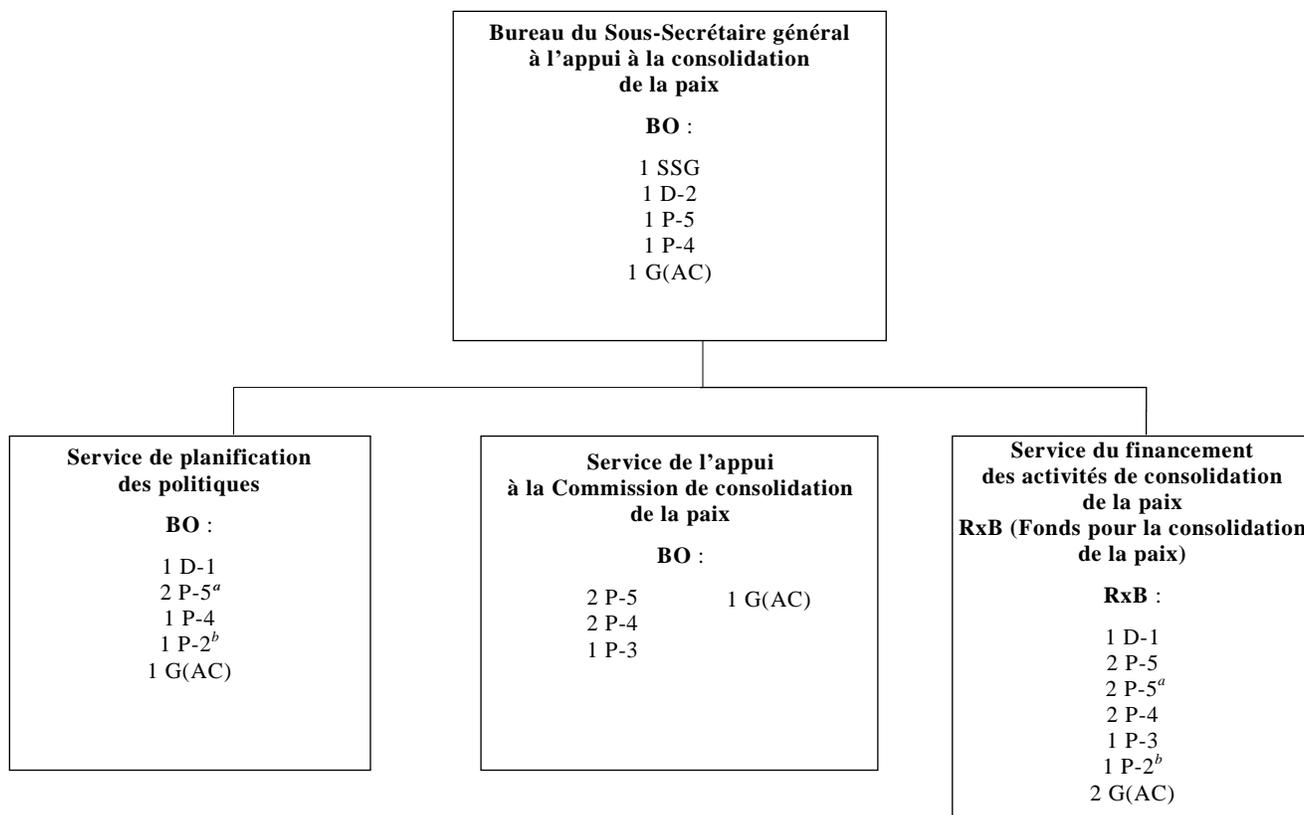
*Abréviations* : SM = agent du Service mobile; AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; BO = postes financés au moyen du budget ordinaire; SGA = secrétaire général adjoint.

<sup>a</sup> Poste P-5 déclassé à P-4.

<sup>b</sup> Poste de sous-secrétaire général budgétisé à la classe D-2, la différence de traitement étant prise en charge par le PNUD dans le cadre du partage des coûts.

<sup>c</sup> Poste d'agent du Service de sécurité reclassé en poste d'agent du Service mobile.

## Bureau d'appui à la consolidation de la paix

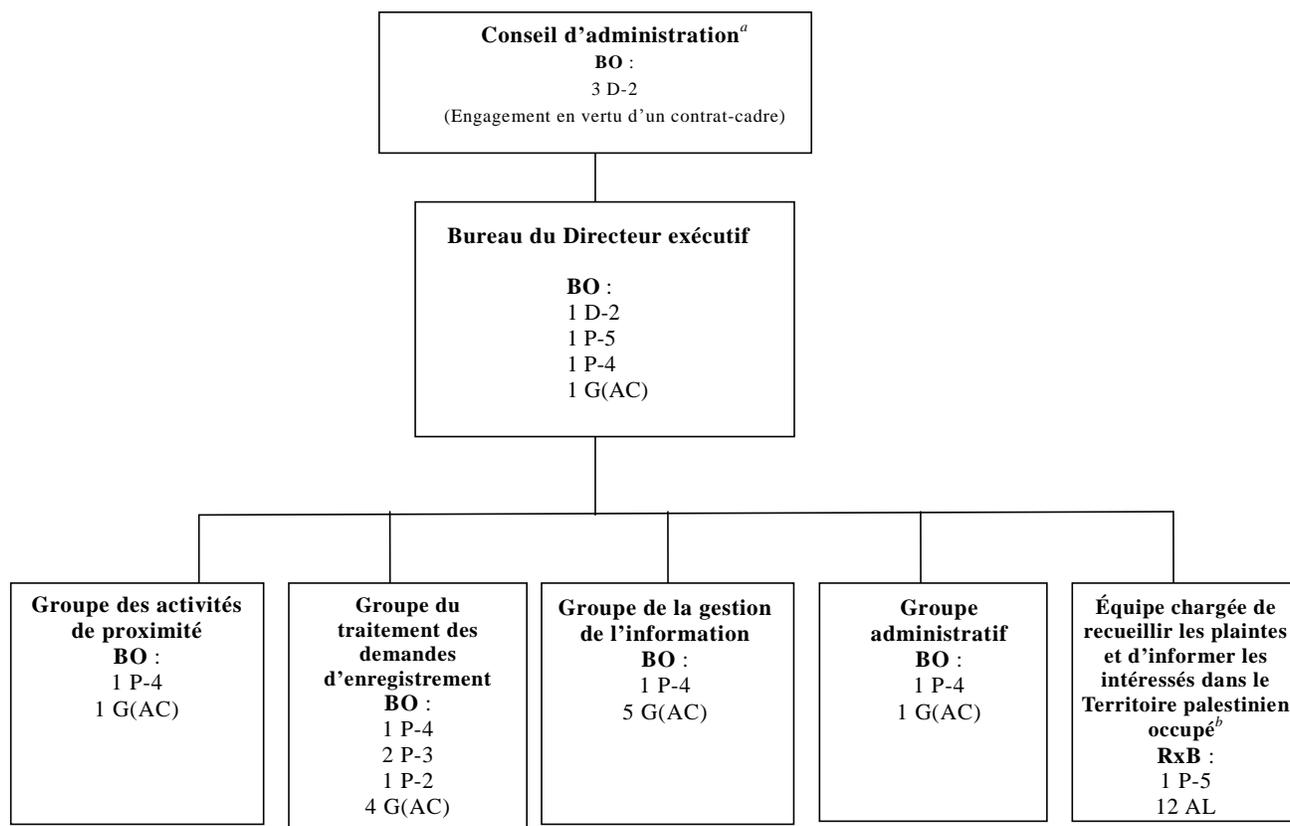


*Abréviations* : SSG = sous-secrétaire général; G = agent des services généraux; 1<sup>re</sup>C = 1<sup>re</sup> classe; AC = Autres classes;  
BO = postes financés au moyen du budget ordinaire; RxB = postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

<sup>a</sup> Détachement.

<sup>b</sup> Expert associé (administrateur auxiliaire).

## Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé



*Abréviations* : G = agent des services généraux; AL = agent local; AC = Autres classes; BO = postes financés au moyen du budget ordinaire; RxB = postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

<sup>a</sup> Le Directeur exécutif du Bureau d'enregistrement des dommages est membre de droit du Conseil d'administration.

<sup>b</sup> L'Équipe chargée de recueillir les plaintes et d'informer les intéressés dans le Territoire palestinien occupé, basée à Ramallah, est financée par le fonds d'affectation spéciale du Registre des dommages. L'ensemble de son personnel est administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

**Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine**

<b>Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine</b>	
<b>BO :</b>	<b>COxBO :</b>
1 SGA <sup>a</sup>	2 P-5
1 D-2	20 P-4
1 P-5	3 P-3
1 P-4	10 SM
2 AL	19 AL

*Abréviations* : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile;  
AL = agent local; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire; BO = postes financés au  
moyen du budget ordinaire.

<sup>a</sup> Reclassement du poste de sous-secrétaire général de sorte que son titulaire ait rang de secrétaire général adjoint.

## Annexe II

### Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017

A/68/6 (Sect. 3),  
paragraphe

<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
<b>Département des affaires politiques</b>		
<b>Sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité)</b>		
3.54 b) iv) Colloques et documents de travail : contribution au dialogue permanent sur les questions d'ordre général relatives aux sanctions, et perfectionnement de ce mécanisme afin de le rendre plus efficace et moins préjudiciable aux groupes vulnérables et aux États tiers	1	Les activités relatives au produit ont été menées à bien : le dernier colloque sur la question a eu lieu le 30 avril 2007 et le groupe de travail sur les questions générales relatives aux sanctions n'existe plus.
<b>Total partiel, Département des affaires politiques</b>	<b>1</b>	
<b>Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine</b>		
3.142 g) Appui continu au renforcement des capacités de l'Union africaine et des communautés économiques régionales aux fins de la mise au point d'indicateurs communs pour l'alerte rapide et de la communication d'informations, selon les besoins, sur les activités de diplomatie préventive menées par l'ONU	1	Regroupé avec le produit g) : l'équipe chargée de procéder à un tour d'horizon prospectif recense les indicateurs et produit une analyse conjointe qui permet aux deux organisations de mener des activités de diplomatie préventive.
3.142 i) Fourniture continue d'informations et de conseils, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, sur l'élaboration et l'harmonisation, au niveau régional, de l'architecture africaine de paix et de sécurité et sur la Force africaine en attente aux communautés économiques régionales et aux mécanismes de coordination régionale en faisant la demande	1	Regroupé avec le produit k), qui couvre l'appui à l'établissement de politiques et au renforcement des capacités concernant la Force africaine en attente
3.142 n) Élaboration ou mise à jour des documents essentiels de planification destinés à la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, dont des concepts d'opération, des directives stratégiques et des plans d'urgence; élaboration ou mise à jour des documents techniques de planification portant sur certains aspects des opérations de paix en cours ou en projet de l'Union africaine ou dans le cadre du lancement des opérations de la Force africaine en attente	1	Produit dont l'utilité est marginale : la mise en œuvre opérationnelle des opérations de soutien à la paix est largement couverte dans le budget du compte d'appui

<i>A/68/6 (Sect. 3), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
3.142 o)	Consultations avec les pays qui fournissent ou pourraient fournir des contingents ou des effectifs de police et les donateurs afin d'aider l'Union africaine à se doter des moyens militaires, policiers et matériels nécessaires à ses opérations de paix en cours ou en projet ou au lancement des opérations de la Force africaine en attente	1	Produit dont l'utilité est marginale et qui a été regroupé avec le produit h); l'accent mis sur les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police concerne la Force africaine en attente, laquelle est couverte par le produit h).
3.142 p)	Participation aux visites préalables au déploiement et aux inspections concernant les opérations de paix en cours ou en projet de l'Union africaine ou le lancement des opérations de la Force africaine en attente, en vue de faciliter les préparatifs de déploiement	1	Produit dont l'utilité est marginale et qui a été regroupé avec le produit h); l'accent mis sur les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police concerne la Force africaine en attente, laquelle est couverte par le produit h).
3.142 q)	Instauration d'un environnement de travail sûr pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	1	Produit dont l'utilité ou l'efficacité est marginale : il s'agit d'activités de gestion et d'allocation de ressources internes communes à toutes les missions, qui sont financées au moyen du budget du compte d'appui et qui sont trop détaillées pour le budget-programme.
3.142 r)	Achat de 14 000 litres de carburant et de lubrifiants destinés aux six véhicules appartenant à l'ONU	1	Produit dont l'utilité ou l'efficacité est marginale : il s'agit d'activités de gestion et d'allocation de ressources internes communes à toutes les missions, qui sont financées au moyen du budget du compte d'appui et qui sont trop détaillées pour le budget-programme.
3.142 s)	Fourniture et entretien du matériel et des fournitures nécessaires à un effectif moyen de six personnes	1	Produit dont l'utilité ou l'efficacité est marginale : il s'agit d'activités de gestion et d'allocation de ressources internes communes à toutes les missions, qui sont financées au moyen du budget du compte d'appui et qui sont trop détaillées pour le budget-programme.
3.142 t)	Formation initiale en matière de sécurité et de sécurité incendie (avec exercices d'évacuation) pour tous les nouveaux membres du personnel et les personnes à leur charge, en liaison avec la Commission économique pour l'Afrique et le Département de la sûreté et de la sécurité	1	Produit dont l'utilité ou l'efficacité est marginale : il s'agit d'activités de gestion et d'allocation de ressources internes communes à toutes les missions, qui sont financées au moyen du budget du compte d'appui et qui sont trop détaillées pour le budget-programme.

<i>A/68/6 (Sect. 3), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
3.142 u)	Formulation de directives sur la sécurité des logements conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et visite du domicile des membres du personnel et de leur famille	1	Produit dont l'utilité ou l'efficacité est marginale : il s'agit d'activités de gestion et d'allocation de ressources internes communes à toutes les missions, qui sont financées au moyen du budget du compte d'appui et qui sont trop détaillées pour le budget-programme.
3.142 v)	Établissement de bons rapports avec les responsables nationaux de la sécurité, afin d'obtenir la meilleure protection possible pour les fonctionnaires du Bureau, les personnes reconnues à leur charge et leurs biens	1	Produit dont l'utilité ou l'efficacité est marginale : il s'agit d'activités de gestion et d'allocation de ressources internes communes à toutes les missions, qui sont financées au moyen du budget du compte d'appui et qui sont trop détaillées pour le budget-programme.
3.142 w)	Établissement, tenue à jour et actualisation des plans de sécurité et d'urgence propres au Bureau, ainsi que des listes des fonctionnaires que ce dernier emploie et des personnes reconnues à leur charge, et contribution à l'élaboration du plan de sécurité propre au pays, en veillant à ce que les plans de déplacement ou d'évacuation en lieu sûr soient à jour, réalistes et réalisables	1	Produit dont l'utilité ou l'efficacité est marginale : il s'agit d'activités de gestion et d'allocation de ressources internes communes à toutes les missions, qui sont financées au moyen du budget du compte d'appui et qui sont trop détaillées pour le budget-programme.
<b>Total partiel</b>		<b>12</b>	
<b>Total</b>		<b>13</b>	